

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

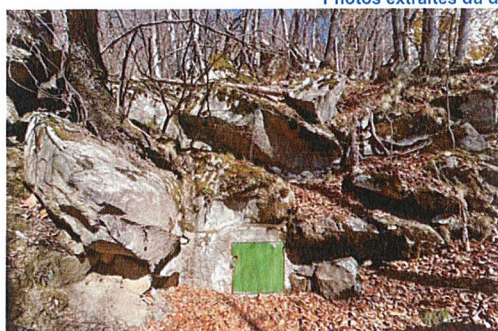
Commune de MEAILLES

Demande de mise en conformité des captages de la source du Casset et du forage du Lacet

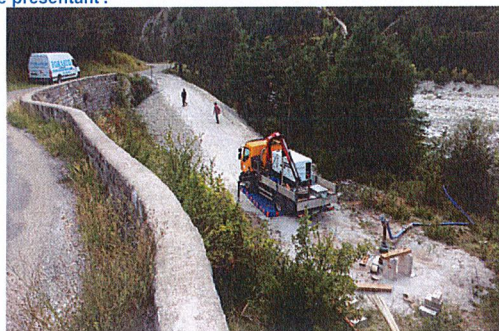
ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE D'utilité publique, d'autorisation, et parcellaire

Du 25 septembre 2023 au 12 octobre 2023 à 11h30

Photos extraites du dossier d'enquête présentant :



La source du Casset



Le forage du Lacet

PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Enquête publique unique sur les demandes faites par la commune de Méailles, pour les captages de la source du Casset et du forage du Lacet, en vue de :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection publique ;
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution publique destinée à la consommation humaine, et de prélèvement de l'eau valant récépissé de déclaration de prélèvement d'eau ;
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération en vue de la mise en conformité des captages.

Maître d'ouvrage : la commune de MEAILLES
Mairie de Méailles, Rue de la Mairie, 04240 Méailles.

Décision n° E23000052/13 du 05/07/2023 de la présidente du tribunal administratif de Marseille désignant Marie-Aline LAMBERT en qualité de commissaire enquêteur.

Arrêté préfectoral n°2023-201-002 du 20/07/2023 du Préfet des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.

A l'attention à Madame Viviane, Maire de MEAILLES

Je soussigné, Marie-Aline Lambert, commissaire enquêteur,

- après avoir procédé à la présente enquête publique pendant une durée de 18 jours consécutifs, du lundi 25 septembre 2023 au jeudi 12 octobre 2023 à 11h30 ;
- après avoir réceptionné à l'issue de l'enquête les registres d'enquêtes clos par Madame PONS BERTAINA Maire de MEAILLES ;

Dresse le présent procès-verbal et communique ce jour à Madame Viviane PONS BERTAINA, Maire de MEAILLES les observations du public reçues au cours de la présente enquête unique, et l'invite à produire ses observations éventuelles en réponse, dans un délai de 15 jours.

1. Déroulement et climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Elle a mobilisé un large public essentiellement constitué de propriétaires ou de résidents secondaires. Certaines personnes se sont déplacées le jour de mes permanences pour se renseigner et me faire part de leur examen du dossier et interrogations.

Elles ont toutes portées leurs observations sur les registres d'enquêtes immédiatement ou par remise de lettre.

Un très grand nombre d'observations sont arrivées par voie postale ou déposées en Mairie à mon attention.

Certaines observations ont été faites par voie électronique sur le site internet de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

2. Recensement des observations du public

Les observations recueillies sont au nombre de **100** et se répartissent comme suit :

Sur le registre d'enquête pour DUP et autorisations :

- 14 observations écrites sur le registre d'enquête.
- 75 lettres déposées ou adressées au siège de l'enquête
 - Dont 1 pétition ≅ 62 signatures.

Sur le registre d'enquête parcellaire :

- 01 observation.

Par voie électronique du site Internet dédié de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence :

- 10 observations par message électronique.

Les observations du public

Observations liminaires

Certains courriers ou documents ont pu être datés par leurs expéditeurs avant l'ouverture de l'enquête publique, et expédiés ou déposés en Mairie pour être remis dans le cadre de l'enquête publique. Les premiers courriers m'ont été remis le jour de ma première permanence en Mairie de Méailles le 25/09/2023 et ouverts et enregistrés par moi-même à cette date pour leur prise en compte.

Il en est de même pour un courriel arrivé sur le site de la préfecture avant l'ouverture effective de l'enquête publique, qui n'a été mis en ligne par les services de la Préfecture que le jour de l'ouverture de l'enquête publique.

Deux observations (P9 et P10 plus après) ont été réceptionnées sur le site internet de la Préfecture de Digne-les-Bains dans l'après-midi et la soirée du 12/10/2023, soit après la clôture de l'enquête publique qui se terminait à 11h30 ; à savoir :

Sujet : [INTERNET] de la Préfecture) Enquête publique eaux de Meailles

P9 - Date : 12/10/2023 15:27:49 De : Maure David

P10 - Date : 12/10/2023 23:08:46 De : Marc G. (signé Mme BLANC Béatrice)

Suite à ma demande, le service informatique de la Préfecture m'a confirmé le 13/10/2023 qu'après vérification aucune autre observation n'était parvenue pour cette enquête.

Ces deux observations, hors délais, pourraient être à exclure, par équité pour les possibilités d'intervention du public en Mairie, fermée au public à partir du 12/10/23 à 11h30. Néanmoins je les ai rajoutées dans le présent document, estimant que ces deux personnes ont pu ne pas faire attention à l'heure de l'arrêt de l'enquête fixée à 11h30.

A l'issue de l'enquête je vous ai remis le 12 octobre 2023 après-midi, la copie intégrale des observations et la copie des pages des registres d'enquêtes, avec un entretien général sur le climat de l'enquête et les principaux aspects soulevés par le public.

Tous les originaux (lettres et courriers électroniques) avec les registres d'enquêtes seront joints en annexe du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur déposé en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

J'ai pris un soin particulier à reproduire les observations du public dans l'intégralité de leur contenu, pour faciliter leur lecture notamment au regard de certaines contributions manuscrites, sans formule de politesse quand il y en avait, et sans correction.

Le nom du contributeur est indiqué lorsqu'il a été fourni. En l'absence de nom, la contribution est considérée anonyme.

Je m'excuse par avance auprès des lecteurs si une mauvaise retranscription pouvait apparaître dans le nom d'une personne, ou d'un mot dans le texte, cela pouvant provenir d'une difficulté de déchiffrement de certaines écritures ou signatures.

Compte tenu de la multitude des observations, les sujets abordés seront traités par grands thèmes, sauf cas spécifique au besoin. Aussi à la suite de chaque contribution figure l'indication des différents thèmes auxquels elles sont rattachées.

Ces thèmes sont développés dans mon rapport d'enquête qui traite des remarques, approbations, objections, ou propositions formulées par le public.

L'ensemble de ces observations sont communiquées au porteur de projet afin qu'il en prenne connaissance et y apporte ses réponses.

Les Thèmes

(Synthèse d'observations du public)

Plus particulièrement pour la source du Casset et le réseau d'adduction d'eau communal existant.

Thème 1 – Favorable - La Source du Casset : une ressource à conserver

Cette ressource dont le débit actuel est abondant est à conserver

Une ressource à améliorer et surveiller.

A conserver au regard de la croissance démographique.

Thème 2 – La source du Casset : risque de rupture d'alimentation en eau de la commune (tarissement des sources). Une ressource jugée insuffisante pour l'avenir ; à compléter par autre ressource :

Des ruptures d'alimentation constatées en période d'étiage (sécheresse, ...)

Des risques de manque d'eau accrus dans le futur à cause du réchauffement climatique.

Du fait de la démographie projetée.

Avec le constat que ce problème est indépendant des défaillances du réseau communal d'adduction d'eau potable : la commune ayant agi pour les recherches et réparations de fuites, et agissant encore.

Thème 3 : Des ruptures d'eaux liées aux fuites sur le réseau communal d'adduction d'eau potable trop importantes

Des ruptures d'alimentation en eau liées aux défaillances des ouvrages au niveau du bassin et du réseau communal d'adduction d'eau potable (des fuites trop importantes sur le réseau) ; et non nécessairement imputables aux périodes de sécheresse.

Avec les demandes

Demande de rénovation du réseau communal d'adduction d'eau potable et de modification de sa gestion, avant d'envisager la mise en service du captage du Lacet, soit :

- Programmer des travaux pour rénover le réseau existant et demande de l'estimation de son coût.
- Mettre en service des compteurs d'eau, avec une facturation individualisée en vue d'une meilleure prise de conscience par les résidents (gaspillage ...)
- Vérifier si les ouvrages (station, ...) sont adaptés pour les projections en 2050, de 300 ou 600 personnes.

Thème 4 : La source du Casset : une ressource en eau estimée actuellement suffisante, ainsi que pour l'avenir si des travaux sont entrepris, et ainsi sans avoir à recourir au forage du Lacet

Une ressource avec un débit conséquent pour l'avenir de la commune si un deuxième bassin est envisagé pour pallier aux épisodes de sécheresse ; ce qui permettrait de ne pas avoir à mettre en service le forage du Lacet.

Les estimations des besoins en eau brute sont suffisantes au regard de la population estimée compte tenu du volume d'eau de cette ressource (40 000 m³), ce même avec l'estimation jugée surévaluée de la population future, avec des projections au-dessus de normes nationales. Une consommation théorique de 200l/j/habitant très au-dessus de la moyenne nationale qui est de 148 par adulte et 55 litres par enfant.

Avec les demandes

- de créer un bassin de stockage supplémentaire, pour sécuriser l'alimentation en période d'étiage.
- Aménager la source du Casset et l'autre forage du Village. Avec une demande pour le forage du Village de ne pas lui fixer de PPR en appliquant le texte du code de la santé qui stipule que les périmètres de protection rapprochée ne sont plus obligatoires, pour des prélèvements inférieurs à 100m³/jour.

Thème 5 : La source du Casset est plus soumise au risque de contaminations bactériennes des eaux brutes par rapport au forage du Lacet, et/ou aux épisodes de turbidité ;

Un captage qui doit être amélioré et surveillé pour assurer l'avenir.

Les eaux en provenance du forage du Casset et du Village sont jugées avec un risque de contamination important (activités agricoles : élevage ...), nécessitant un traitement bactériologique accru des eaux brutes (au chlore) :

- Les eaux de la source du Casset d'origines superficielles sont plus soumises aux risques de contaminations bactériennes que le forage du Lacet.
- Pour le forage du village les risques de contamination sont estimés encore plus importants, un forage à ne pas conserver.
- Des forages avec des épisodes de turbidité.

Thème 6 – Les périmètres de protections jugés satisfaisants pour la source du Casset

Adhésion aux périmètres de protections prescrits.

Et plus particulièrement pour le forage du Lacet**Thème 7 : Favorable au projet du forage du Lacet**

Un forage considéré d'utilité publique

Thème 8 : Le forage du Lacet : une ressource d'une très grande abondance.**Une ressource en eau brute pérenne qualifiée de « chance pour l'avenir »**

Une ressource de très grande abondance.

Un aquifère profond qui assure stabilité et permanence de la ressource

Un forage jugé utile pour pérenniser l'alimentation en eau potable de la commune pour des décennies.

Thème 9 : Le forage du Lacet : une eau brute de très grande qualité

Une eau de qualité exceptionnelle.

Thème 10 : Le forage du Lacet : un forage avec un moindre risque de contaminations bactériennes des eaux brutes que la source du Casset

Le forage du Lacet offre une meilleure garantie en termes de salubrité, au regard des sources du Casset.

Une eau de qualité exceptionnelle

Un forage naturellement bien protégé des risques de contaminations

Thème 11 : Le forage du Lacet : (pour d'autres) un forage indiqué pouvant être soumis à divers risques de contaminations bactériennes des eaux brutes (RD, voie ferrée ...) et autres ; risques naturels : site soumis à risque d'inondation, et/ou risque d'effondrement de la chaussée (RD, voie ferrée ...).

Qui peut être soumis à pollution :

- Sa situation en bordure de la RD, avec risque d'effondrement de la chaussée.
- Le forage en bordure de la rivière la Vaïre : soumis à risque d'inondation.
- Il est signalé que deux autres décharges ne sont pas prises en compte dans le périmètre de protection : cf. le rapport de Mr Valles (p.26), une sous le parking et une sur les parcelles 1009 et 0020 du cadastre, cette dernière affleurant le PPI du forage du Lacet.

Thème 12 – Le forage du Lacet : un projet trop coûteux, trop énergivore. Un forage qui aura un impact financier important pour la population (coût de l'énergie électrique, ...) et fera augmenter les factures des contribuables. D'autres ressources gravitaires auraient pu être recherchées (moins coûteux en fonctionnement...) ; et/ou privilégier la ressource actuelle.

- Un forage qui n'était pas à faire en ce lieu, mal situé, d'autres ressources gravitaires auraient pu être envisagées ; ou une suggestion d'envisager comme d'autres communes une nappe phréatique artificielle.
- Trop coûteux, trop énergivore. Il vaut mieux privilégier la réparation du réseau de distribution actuel et la production de la ressource du Casset.
- Les travaux à mettre en œuvre sont trop onéreux ; avec des difficultés de réalisation – Le coût des travaux à envisager est sous-estimé (fort dénivelé, terrain rocheux difficile ...).
- Ces travaux auront-ils un impact sur le site autour de la Chapelle (risque de dégradation) ?

Thème 13 – Le forage du Lacet : un forage existant à conserver, mais il est demandé que les travaux de mise en œuvre soient différés dans le temps.

- Savoir que cette ressource existe est sécurisant, « mais pas pour l'instant », « elle devrait rester inexploitée, la production actuelle représentant le double des besoins. Les projections d'une forte évolution de la population en milieu rural restent bien incertaines ».

Thème 14 – Le forage du Lacet : avec un périmètre de protection rapprochée aux dispositions trop contraignantes pour la propriété bâtie directement concernée et les parcelles en continuité.

- Un périmètre de protection rapprochée trop contraignant pour les activités existantes ou futures envisagées (gîte, élevage, refus de droit à construire en zone agricole, plus de plantation d'arbre (châtaigniers ...), plus de camping ...), « ce qui déprécie ma propriété ».

Demande de la suppression du périmètre de protection rapprochée en application de la loi sur l'organisation et la transformation du système de santé publiée au journal officiel du 26 juillet 2019 modifiant le Code de la santé publique pour les captages d'eau souterraines : les PPR ne sont plus obligatoires si le débit exploité est inférieur, en moyenne annuelle, à 100 m³/jour.

Thème 15 – Le forage du Lacet : (pour d'autres) c'est un bon emplacement, avec un périmètre de protection rapprochée adapté.

- Un emplacement jugé judicieux, « totalement indépendant des terrains voisins » et qui « en aucune manière ne gêne les habitants. »
- En conformité avec le SDAGE (2022-2027) : par la qualité de ses analyses et son débit.
- Un forage qui représente peu de contraintes pour un intérêt indéniable et largement nécessaire.

Thème 16 – Demande de raccordement au forage du Lacet pour les propriétés de la commune non encore raccordées : Quartier de la Clap ...**Thème 18 - Une demande particulière de la DTRI SCFP pour la gare de Méailles**

Est-ce que ce Périmètre de Protection Rapprochée impactera notre futur projet d'assainissement autonome à la gare (parcelle D3) ?

Thème 19 : Un climat signalé un peu tendu au niveau de la population au regard de l'acceptabilité de ce projet.

- Indignation contre la pétition « Non au forage du Lacet » qui véhiculerait de fausses informations et aurait été initiée dans un intérêt particulier privé au détriment de l'intérêt collectif.

Thème 20 : une suggestion de commercialiser l'eau du forage du Lacet

- vu son abondance, il est suggéré de la mettre en bouteille pour compenser les coûts d'installations et entretiens ! Et/ou pour alimenter en eau les communes voisines.

0 : 0 : 0

I – Les observations relatives aux demandes de DUP et Autorisations

I-1 Observations sur registres papier O.1 à O.14

Écrites directement sur le registre d'enquête publique
La majorité écrite pendant les permanences en Mairie de Méailles.

O.1 : Mr AGATI Hervé – Quartier de la Clap.

« Je suis totalement favorable au projet soumis à l'enquête publique et plus particulièrement au forage du Lacet.

Et je souhaite, si le projet est confirmé, et comme mes voisins du quartier de la Clap, être raccordé au réseau communal. Aujourd'hui nous ne sommes pas raccordés à l'ancienne alimentation d'eau potable publique. »

Thèmes : 1- 7 - 16

O.2 : Mr HONNORAT Jacki – Artisan maçon à Méailles, adjoint à la commune du Fugeret.

« Pense qu'il faudrait revoir toutes les fuites sur les canalisations. Ensuite le montant de la facture électrique pour le pompage couterait 30 000 € an. Lorsque plus d'électricité, plus d'eau.

- Zone inondable.

- Voir pour la station les normes adaptées pour la projection en 2050, 300 ou 600 personnes.

En complément. Je pense que ce projet est trop onéreux pour la commune et je pense qu'une autre recherche serait plus en gravitaire pour être moins chère. »

Thèmes : 3 - 12

O.3 : Mr et Mme Arnaud et Carol LESCUT

« Très peur de l'impact qu'aura la mise en place de 2 pompes de relevage car le coût de l'électricité augmente de façon très significative. (Coût de mise en place).

Demande de recherches de fuites et réparations sur le circuit existant car après les réparations de mi-juin 2022, plus aucune coupure d'eau dans la période estivale, donc malgré les fuites qui persistent, pas d'impact sur les résidents, ni sur juin 2022 et 2023.

Pourquoi ne pas utiliser les compteurs existants qui ne fonctionnent toujours pas à ce jour ?

Donc ma démarche reste dans l'inquiétude des augmentations de charges.

De savoir que nous avons cette ressource cela est sécurisant mais pas à l'ordre du jour. »

Thèmes : 3 -12 -13

O.4 : Mr et Mme Yves et Frédérique CHOCHON

« Les charges suivantes pour avoir de l'eau me semblent très importantes et onéreuses vu l'augmentation des prix (énergies).

Il serait aussi important de connaître notre consommation d'eau avec l'utilisation des compteurs et de réparer les fuites afin d'éviter les déperditions et les gaspillages. »

Thèmes : 12

O.5 : Mr MAERFELD Charles – Retraité ancien dirigeant d'entreprise.

« Je suis très impressionné par la qualité du travail relatif au forage du Lacet.

Cette eau souterraine alimentée par un bassin versant non habité est une richesse inouïe pour le village. Il faut pouvoir en bénéficier. Je suis donc très favorable au projet. »

Thèmes : 7 - 8

O.6 : Mr et Mme SIMONDI – Habitants de Méailles

Venus s'informer sur le projet.

Thèmes : ne se prononce pas

O.7 : Mr et Mme COTTON Erice et Nadine

« S'oppose au forage du Lacet pour le moment.

Aménagement de la source du Casset et de l'autre forage du Village.

Réparer fuites du village.

Mise en service des compteurs eux individuels. »

Thèmes : 3 - 4

O.8 : Mr ROUQUIER et Mme LOTITO – Résidence secondaire à Méailles.

« Nous sommes favorables à la déclaration d'utilité publique de la source du Casset et souhaitons voir le projet du Lacet repoussé dans le temps. »

Thèmes : 1 - 13

O.9 : Mme Corinne CARPENTIER – 04 MEAILLES

« Habitante active de Méailles à l'année, valide le projet du forage du Lacet ainsi que la conservation de la source du Casset. »

Thèmes : 1 - 7

O.10 : Mr BEJUY Gérald – 04 MEAILLES

"Habitant la commune à l'année. Je suis opposé au forage du Lacet puisque celui-ci va avoir un coût de mise en service et d'utilisation indéterminé. De plus il serait préférable de pérenniser la source actuelle ainsi que notre réseau d'eau plus que poreux. Pour finir, j'estime que notre territoire best assez vaste pour effectuer une étude plus complète sur les sources possibles en utilisant un réseau gravitaire avec un coût plus modeste voir d'envisager comme d'autres communes une nappe phréatique artificielle. »

Thèmes : 3 - 12

O.11 : Mr BLANC Daniel – 04 MEAILLES

"Habitant la commune à l'année. Trouve que le maintien de la source du Casset en sécurité pour le village est nécessaire. Quant au forage du Lacet il est d'utilité publique pour le développement du village.

Des solutions pour apporter l'eau au bassin principal sont à mon idée qu'une pompe de relevage est suffisante qui pousserait l'eau dans un tuyau raccordé directement au bassin principal qui alimente le village et permettrai de ne plus avoir de rationnement et des coupures été comme hivers. »

Donc je suis favorable à la poursuite de l'installation.

Thèmes : 1 – 7

O.12 : Mr PASCAL Bernard – 04 MEAILLES

"Agriculteur sur Méailles. La source du Casset doit être déclarée d'utilité publique, et ainsi que le forage du Lacet soit déclaré d'utilité publique pour l'avenir pour ne pas manquer d'eau. »

Thèmes : 1 – 7

O.13 : Mr Guy EYFFRED – 04 MEAILLES

"Agriculteur éleveur bovins. En complément de mes précédents courriers je vous précise que les périmètres de protection rapprochés de la source du Casset et du forage du Lacet ont des contraintes parfaitement adaptées aux élevages étant moi-même concerné par les mesures a appliquées »

Thèmes : 6 - 15

O.14 : Mme DESIR Brigitte – 04 MEAILLES

"Mon mari et moi-même sommes éleveurs d'ovins et je tiens à préciser que je soutiens totalement le projet de la mairie pour l'eau car en effet à mon niveau je peux dire qu'une brebis peut boire (environ) 10 litres d'eau par jour, c'est énorme. Donc il faut une ressource en eau. C'est très important maintenant et pour les générations futures. »

Thèmes : 1 - 7

**I-2 Lettres reçues en Mairie de Méailles
L.1 à L.75****Enregistrées et annexées aux registres d'enquête publique**

Reçues par courrier ou déposées en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur, certaines pendant les permanences.

L1 : Docteur Claude-A MARIOTTINI – 06 CANNES

« Résident secondaire à Méailles depuis quelques cinquante ans, c'est bien volontiers, dans le cadre de l'enquête publique diligentée, que je me permets de vous donner mon avis sur l'utilité du nouveau et indispensable forage dont il est question.

J'ai vécu dans ce village, pendant des étés et des étés le manque constant d'eau, les coupures avec tout l'inconfort apporté. Durant ses mandats, inlassablement, Madame PONS BERTAINA s'est attachée à résoudre ce problème, avec constance et opiniâtreté.

- Un château d'eau au-dessus du village, permettant contrairement au précédent de desservir toutes les habitations a été construit ;
- Les canalisations à partir de ce dernier toutes renouvelées et réparties
- Une surveillance des débits sur son smartphone installée.

Ce qui n'a pas permis évidemment de résoudre les problèmes car comme l'ont montrées les études des hydrogéologues, les sources d'alimentation, faute de limon, ne sont pas filtrées, courent sous la surface à peu de profondeur et malheureusement récupèrent les déjections des milliers de moutons (souvent en provenance de la CRAU qui par transhumance occupent l'été les hauteurs de Méailles. Les prélèvements régulièrement effectués montrent que cette eau est contaminée par des germes fécaux qui imposent une chloration quotidienne anormale.

Un forage a été effectué à quelques mètres de ma villa qui pour partie a pallié le manque d'eau l'été mais ce forage est également septique par germes fécaux. Il récupère notamment par les pluies et neige, les pollutions tant des étables le surplombant Famille EYFFRET et PASCAL pour les vaches et DESIR pour les moutons), et les tonnes de fumier pour la culture des pommes de terre, richesse de Méailles. Si le périmètre de sécurité secondaire actuellement obligatoire avait été imposé lors du forage, les étables comme les cultures eurent été interdites.

Je ne compte pas en cinquante ans le nombre de gastroentérites que j'ai eu à soigner dans ce village par transmission hydrique septique.

Le nouveau forage présente une eau de qualité exceptionnelle, aucune contamination car il apparait dans son alimentation totalement indépendante des terrains voisins. La quantité incroyable qui a surpris les hydrogéologues va permettre pour des décennies d'alimenter un village dont la population notamment en résidences principales croit annuellement. Il apparaîtrait inimaginable pour ne pas dire plus. Qu'il soit refusé. En aucune manière il ne gêne les habitants et le choix de l'emplacement, dans ce sens a été judicieux de la part de la Mairie. »

Thèmes : 2 – 5 – 7 – 8 – 9 – 10 - 15

L2 - Mme Danièle SANTORI et Mr Victor SANTORI - 04 MEAILLES

« Je suis native de Méailles et actuellement retraitée, mon époux est retraité, ami de Méailles depuis cinquante années, aussi agriculteur solidaire depuis 15 années. Nous passons six mois de l'année sur le Village et en apprécions grandement la quiétude de ses montagnes. Nous savons aussi combien l'eau est précieuse et combien les coupures d'eau en période estivale peuvent être source de désagréments.

Nous gérons un gîte rural en haute saison, 82 route de St Jacques, 04240 Méailles, et sans chercher très loin dans le temps, l'été 2022 a été une année avec de nombreuses coupures d'eau, imposées à nos vacanciers.

Nous nous permettons donc de venir par la présente, vous donner notre point de vue sur l'indispensable utilité de la poursuite des travaux concernant le forage du Lacet, et espérons bien en voir sa mise en service.

Sous ses différents mandats, Madame Pons-Bertaina, a dépensé beaucoup d'énergie pour résoudre les multiples problèmes liés à l'eau de la source au robinet. En passant par la chasse aux fuites d'eau, sa salubrité pour la rendre la plus potable possible, la création de différents ouvrages, les changements de canalisations, la surveillance des débits...) tous les moyens possibles ont été déployés mais force est de constater qu'il est difficile de lutter contre le réchauffement climatique.

Comme "gouverner c'est prévoir", on ne peut que se féliciter de la pugnacité de l'équipe et de l'hydrogéologue ayant trouvé ce nouveau lieu de forage.

Ce forage du Lacet semble répondre parfaitement au nouveau SDAGE (2022-2027) tant que par la qualité de ses analyses que son débit.

Il va sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la Commune de Méailles pour les décennies à venir et pallier ainsi aux défaillances possibles de la source du Casset en période estivale et répondre de façon plus correcte aux questions de salubrité avec certainement moins de chloration à la clé. »

Thèmes : 2- 7 – 8 – 9 - 10

L3 - Monsieur et Madame ALESSANDRONI - 04 MEAILLES

Restaurant-Epicerie « Chez Germaine »

« Par le présent courrier, nous vous faisons part de notre entière adhésion au dossier des périmètres de protection pour la « Source du Casset », ainsi que pour le forage du « Lacet ».

Administrés et commerçants sur la commune de Méailles, nous formulons donc auprès de vous un avis très favorable. »

Thèmes : 1- 6 - 7 - 15

L4 - Mme Agnès SANTORI et Mme Laure BINI – 04 MEAILLES

« Par la présente, veuillez recevoir notre avis très favorable au projet de régularisation pour la source du Casset et le forage du Lacet. Originaires de Méailles par nos grands-parents, nous avons grandi sur la commune durant toutes les périodes de vacances. Aujourd'hui, nous sommes propriétaires sur Méailles et nous venons régulièrement y séjourner durant les week-ends et vacances avec nos enfants. Nous retrouvons ainsi nos parents qui demeurent à Méailles une très grande partie de l'année.

L'alimentation en eau potable, sujet environnemental et de santé publique majeur, est assurée aujourd'hui par deux ressources. Celles-ci connaissent ponctuellement, soit des épisodes de turbidité, soit des risques de contaminations bactériennes qui contraignent épisodiquement les habitants et touristes à des restrictions. Les Alpes de Haute Provence n'échappent pas au changement climatique et le déficit pluviométrique de ces deux dernières années sur notre département en est la preuve.

Aussi, nous ne pouvons que saluer les démarches entreprises par la municipalité avec notamment le forage du Lacet réalisé en 2020 à proximité de la Vaire. Aujourd'hui et pour demain, ne pas sécuriser et exploiter cette nouvelle ressource en eau potable, au débit élevé et à la qualité d'eau excellente, serait un énorme préjudice pour la commune et ses habitants. Nous suivons pleinement la délibération du conseil municipal du 25 mars 2023 qui a approuvé à l'unanimité le projet. »

Thèmes : 1 – 5 - 7 – 8 - 9

L5 - Mr BILLAUD J-Ch - 04 MEAILLES

Document déposé qui a fait également l'objet d'une publication par le site internet de la préfecture.

« Habitant sur la commune de Méailles depuis plusieurs années et, afin de répondre à l'enquête d'utilité publique dont le sujet est exposé ci-dessus, et après lecture complète du dossier, je tenais à donner mon avis :

Aux vues des raisons exposées dans le dossier, qui sont responsables des variations d'apport en eau potable pour la commune de Méailles (climatiques et démographiques) il me semble nécessaire d'assurer pour l'avenir une alimentation pérenne en eau potable pour la collectivité humaine territoriale.

Le captage de la source du Casset doit être à ce sujet améliorée et surveillée, et surtout le forage du Lacet est d'une nécessité indispensable pour les années à venir. Il représente peu de contrainte pour un intérêt indéniable et largement nécessaire. »

Thèmes : 1 - 7

L6 – Mr VEZZARO André – 06 LA ROQUETTE /S/SIAGNE

« Je suis monté souvent chez ma sœur qui habite Méailles et dont je connais bien le village.

Je soutiens le projet d'adduction d'eau du forage du Lacet car c'est l'avenir du village. »

Thèmes : 7

L7- Mme Simone LAUTARD – 04 MEAILLES

« J'habite sur Méailles en résidence principale et comme tout le monde j'aimerais bien avoir de l'eau dans les années à venir.

J'adhère totalement au projet de forage du Lacet car ce sera salvateur pour nous. »

Thèmes : 7

L8 – Mr VINOLO Raymond – 04 MEAILLES

« Je viens par la présente, apporter mon soutien au programme de l'acheminement de l'eau depuis le forage effectué dans ma commune au niveau de la rivière la Vaire. J'ai connu Méailles dans les années 80 car je venais en vacances, à ce moment-là bien des sources alimentées le village ce qui n'ai plus le cas actuellement. Beaucoup d'entre elles se sont asséchées. Je suis actuellement résident de Méailles depuis 2017 et je pense cette ressource est vitale pour notre commune et ses habitants. »

Thèmes : 7

L9 – Mr Thierry DUFORESTEL – 04 MEAILLES

« Je soussigné Thierry Durorestel déclare soutenir le projet 'adduction d'eau du village depuis le forage afin de suppléer le tarissement des sources. »

Thèmes : 7

L10 – Mr Julien DUFORESTEL – 04 MEAILLES

« Je soussigné Julien Durorestel, propriétaire certifie par la présente valider le choix de la Mairie concernant l'approvisionnement en eau du village. »

Thèmes : 1 - 7

L11- Mme Françoise RICHELME-DUFORESTEL – 04 MEAILLES

« Je soussigné Françoise RICHELME DUFORESTEL, propriétaire à Méailles, certifie par la présente soutenir le projet de la mairie concernant l'approvisionnement pérenne en eau du village »

Thèmes : 1 – 7

L12 – Mr EYFFRED Guy – 04 MEAILLES

« Je viens par la présente vous faire part de mon approbation concernant les périmètres de protection du Casset et du Lacet. En tant qu'agriculteur nous connaissons la valeur de l'eau et le fait d'en avoir découvert une telle quantité est quelque chose de providentiel.

Le forage du virage du Lacet sera certainement l'alimentation en eau pour les décennies à venir. Sans hésitation oui il faut amener cette eau au village de Méailles. »

Thèmes : 6 – 7- 15

L13 - Mme EYFFRED Maryse – 04 CHATEAUREDON

« Je suis née dans ce beau village de MEAILLES où une grande partie de ma famille réside encore en résidence principale, par ce courrier je tiens à apporter tout mon soutien au projet des périmètres de protections de la source du CASSET et du forage du LACET de la municipalité. L'eau retrouvée sera la richesse des années à venir. »

Thèmes : 6 – 7- 15

L14 – Mme Marie DUFORESTEL – 04 MEAILLES

« Je soussigné, Marie DUFORESTEL, déclare soutenir les projets de la mairie concernant l'approvisionnement en eau du village. »

Thèmes : 1 – 7

L15 – Mr Pierre MARINI – 04 MEAILLES

« Je soussigné MARINI Pierre déclare soutenir les projets de la mairie concernant l'adduction d'eau. »

Thèmes : 1 – 7

L16 - Monsieur LAUTARD Yvan - 04 MEAILLES**L17 (dépôt à nouveau du même courrier en mairie)**

« Je suis né voilà soixante-quinze ans dans une maison du village, et depuis j'arpente la montagne environnante à longueur d'année.

Il y a quarante ans environ, en compagnie du berger qui occupait le pâturage concerné, j'ai constaté le tarissement d'une source d'altitude sur le versant Nord du massif du "RUCH". Quelques années après, disparaissait un autre point d'eau important près de Méailles sur la commune de Fugeret.

Depuis vingt ans le phénomène s'est amplifié et s'accélère, à tel point qu'une quinzaine des sources qui parsemaient la commune ont disparu. Aujourd'hui, une véritable toile d'araignée de tuyaux tapisse les alpages, afin d'acheminer le peu d'eau disponible sur des point d'abreuvement des troupeaux.

La situation que je vous expose succinctement n'a rien d'exceptionnel, puisque tout le territoire est impacté, et dans le cadre de votre fonction vous devez être souvent confrontée à cette problématique.

Dans ce contexte, l'avenir du village m'a toujours inquiété, un peu égoïstement je l'avoue, et, mes petits enfants sont arrivés.

Je me suis alors interrogé sur ce que j'allais leur léguer, excepté mon affection : des biens matériels, oui, mais des biens sans valeur parce que sans eau, dans un village peu à peu déserté.

Face à la menace de pénurie en eau qui se profile, le conseil municipal actuel œuvre depuis sa mise en place, à la recherche de nouvelles ressources, cette opération de longue haleine a eu une issue positive avec le forage du Lacet. Le résultat des différentes mesures et analyses permet aujourd'hui d'envisager un avenir plus serein pour la commune.

Pour cela, je vous informe que j'adhère totalement au projet qui fait l'objet de cette enquête publique. »

Thèmes : 2 - 7

L18 – Mme CORNU Solange, et ses filles Fabienne, Fatia, et Nadège CORNU
04 MEAILLES

« J'habite Méailles en résidence principale depuis de nombreuses années et mon mari était né dans ce beau village.

Par ce présent courrier je souhaite apporter mon soutien total au projet de la commune et à la gestion de l'eau trouvée au forage du Lacet est une ressource en or pour les années futures. »

Thèmes : 7

L19 – Mr Jean RICHELME – 04 MEAILLES

« Je soussigné Jean RICHELME déclare soutenir les projets de la mairie concernant l'adduction d'eau. »

Thèmes : 1 – 7

L20 – Mme Michelle SOUVY – 06 NICE

« J'habite à Nice, mais j'ai une résidence secondaire depuis deux générations à Méailles. Mon père a construit cette maison avec amour dans ce beau village.

Par la présente, je souhaite apporter mon soutien total aux projets de la commune et à la gestion de l'eau. Dans les années à venir l'eau sera une richesse incontournable. Nous aurons besoin de l'eau trouvée un forage du Lacet pour survivre à notre belle vie à Méailles. »

Thèmes : 1 - 7

L21 - Mme EYFFRED Raymonde – 04 MEAILLES

« Le sujet du moment est d'une importance capitale « les sources de Méailles. »

Je suis d'accord pour les périmètres de protection du Casset et du Lacet et espérons vivement que cette eau miraculeuse du forage du Lacet arrive bientôt à Méailles. »

Thèmes : 6 – 7 – 8 - 15

L22- Mr et Mme EYFFRED Martine et Bernard – 04 MEAILLES

« L'étude hydrogéologique réalisée en 2020 montre que le forage du Lacet garantirait au village une eau de parfaite qualité et en quantité très suffisante pour couvrir les besoins du village.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement en eau connues par le village, cette solution nous paraît être indispensable et nous souhaitons donc la réalisation de ce projet qui contrairement aux projets antérieurs n'aura pas d'impact négatif sur les exploitations agricoles. »

Thèmes : 7 - 8 – 9

L23 – Mme LATIL Patricia – 04 MEAILLES

« La première de mes observations est que l'eau, dans une grande période de sécheresse, comme 2022, et l'été 2023 n'a pas manqué.

Les fuites ont été évaluées à 75 M3/jour en 2020 (soit davantage que la consommation normale d'une commune comme Méailles). Des travaux ont été engagés mais la commune en 2023 reconnaît encore 50M3 à 75M3 de fuite /jour. La Direction Départementale de Territoires mentionne que le réseau de distribution fait face à de nombreuses fuites en mai 2023, et demande d'installer des compteurs individuels. Elle précise que l'installation actuelle avec la présence de compteurs de production et de distribution n'est pas adaptée.

Elle relève que les besoins de la commune ont été évalués à 27 000M3 en 2013 ce chiffre est porté à 35 000 M3 et il est demandé 40 000 M3 par ouvrage !!!!! La population a légèrement augmenté de 2013 à 2023 mais pas dans de telles proportions En effet le recensement de 2009 chiffre 117 habitants et nous sommes aujourd'hui 122 habitants à l'année, (+5 habitants, soit 4% !!).

Si la consommation augmente proportionnellement il suffirait de 28 080 M3.

La consommation moyenne en France est évaluée à 150l/jour/personne L'étude prévoit 200l avec une population en augmentation de 60% ! Cette augmentation, malgré très peu de terrains constructibles, une infrastructure routière inadaptée et certainement des problèmes d'assainissement). La demande de la commune est encore supérieure au ratio de 200l, la projection de 650 habitants (ça fait rêver !) ponctuellement se chiffrerait à 130 M3 il en est sollicité : 175 M3/Jour. La source du Casset produit à elle seule 53322M3 !!!/an soit 146 M3 jour, Et malgré une demande considérable d'eau, En 2022, UNE PRODUCTION de 68338 M3 dont 53322 pour la source du Casset donc une production largement suffisante !!!!! (D.D.T)

La source du Casset dite vulnérable aux bactériologies, à cause de son impluvium. Dans sa présentation la mairie indique que le parcage d'animaux n'est plus autorisé depuis janvier 2023 seulement ! (P58 instruction source du Casset). Les contrôles sanitaires réguliers ont toujours montré une eau de qualité même en période d'étiage où l'eau de la source du Casset est mélangée à celle du forage du village (P33). (Peut être suffirait-il que les traitements soient rigoureux,)

En 2021, et en juin 2022 nous avons été alertés pour un manque d'eau, alors que la sécheresse était bien moins importante qu'à l'été 2022 et 2023. Il s'agissait simplement du bassin du village, qui avait des fuites très conséquentes.

Les réparations effectuées, l'eau n'a plus manqué au village, malgré la persistance en 2023 de 75M3/jour de fuite.

En étiage le complément fourni par le forage du village et de 15 016 M3. Cette demande représente 41 m3/jour et reste nettement inférieure aux fuites ! Ne serait-il pas moins onéreux de faire des bassins plus importants ?

La source du Casset s'avèrerait suffisante, même en étiage (105 M3 en étiage très sévère !)

De récupérer les eaux des sources voisines ? Seul le captage 2 de la source du Casset est exploité. (P28, une note stipule l'abandon de captages et de sources alors que leur production est encore intéressante).

Poursuivre la dérivation des eaux turbides sollicitées depuis 2013, pour éliminer les problèmes de turbidités. Il serait peut-être possible de mettre en conformité le forage du village, en appliquant le texte du code de la santé qui stipule que les Périmètres de protection Rapprochée ne sont plus obligatoires, pour des prélèvements inférieurs à 100M3/Jour Ce forage n'impacterait alors plus les agriculteurs.

Le chiffrage des travaux pour le forage du lacet me semble bien incomplet. L'évaluation du budget terrassement, par l'ingénierie du 04 précise qu'il s'agit d'une étude sommaire dans laquelle n'est pas mentionnée le budget de déboisement, et l'accès particulièrement difficile, passant sous le viaduc et où la tranchée dans la montagne rocheuse impose un déroctage particulièrement délicat. L'ingénierie du 04 précise, qu'une étude technique est à mener pour évaluer s'il y a un intérêt au fonctionnement technique et énergétique. Dans cette étude, je ne vois qu'une pompe pour un dénivelé de 250m maximum. Alors que le bassin du Coulet est positionné à 1140m d'altitude, el forage d'une profondeur de 105m avec la pompe à 80 m se situe à une altitude de 918 m, il faudra une pompe ou deux pour un dénivelé de 302 m.

Le département stipule que le mur de soutènement de la route en limite du PPI ne pourra supporter le grillage de protection demandé pour éviter les renversements Le département précise même si la demande de la mairie de diminuer la hauteur de grillage est acceptée

On prévoit de prélever 200 M3 / jour et de le collecter dans le bassin du collet qui fait 150M3, je suppose que cela impose de nouveaux bassins On prévoir même de pomper 20 m3/ heures !

Dans le prix de revient, il faudra prévoir la dépréciation de la ma propriété que la commune considère nulle si l'on nous accorde quelques aménagements par rapport à l'avis de l'hydrogéologue

(Le forage du village, avec quelques turbidités est appelé à ne plus fonctionner, pour ne pas impacter les agriculteurs (p4 ingénierie 04) !!) Dans une période où les métropoles, et les communes cherchent à remplacer leurs forages par des réseaux gravitaires, à cause des coûts de fonctionnement, la commune de Méailles envisage la réalisation d'un forage, alors qu'elle a un réseau gravitaire suffisant. Dans le dossier d'enquête publique, comme le stipule l'hydrogéologue du département, n'apparaît pas l'étude hydraulique, la conduite d'eau de refoulement d'environ 1300 M, avec un très fort dénivelé, impose des pompes très puissantes et compte tenu du prix de l'énergie engendrent un coût de fonctionnement très élevé et un entretien régulier. A quel prix sera vendu le litre d'eau !?

Je m'inquiète aussi des risques d'affaissements. Régulièrement se forment de véritables trous sur la chaussée de la route de la gare, les services de l'état doivent pouvoir en fournir les détails et les murs de soutènement qui s'éventraient à de nombreux endroits ont été consolidés, très récemment J'imagine que la poche créée par le forage n'améliorera pas cette instabilité. Sans compter, que le lieu choisi, pour le forage me semble improbable. Il se situe en bordure d'une route départementale, sous une voie ferrée aux traverses en bois traitées et où se déversent les eaux usées de la gare au croisement, du vallon du Maouna, qui était la décharge du village pendant de très nombreuses années et de la Vaire qui collecte toutes les eaux de pluie et a occasionné, sur notre propriété légèrement en amont de gros dégâts. En gros au croisement de la pollution et de l'inondation.

En ce qui me concerne

J'ai mentionné, à Madame le maire de Méailles puis à ses conseillers, à plusieurs reprises qu'un texte publié, au journal officiel le 26 juillet 2019, (voir pièce jointe), c'est à dire après l'étude de Monsieur Tennevin qui date d'avril 2019 stipule : "Sous certaines conditions les PPR ne sont plus obligatoires"

Le code de la santé est ainsi modifié :

Les captages d'eau d'origine souterraine dont le débit exploité est inférieur, en moyenne annuelle à 100 M3 jour font l'objet d'un simple PPI, lorsque les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont satisfaisants

Dans le cas du captage du lacet, il semble que les conditions soient réunies L'eau est qualifiée d'excellente

La demande de la commune s'élève à 101 M3 / jour !!!! Mais ce M3 est-il vraiment indispensable ?

Sans être individualistes, il y a vraiment matière à mécontentements

Le PPR ne se justifie vraisemblablement plus et pourtant l'on m'impose de nombreuses servitudes. La chambre d'agriculture émet un avis favorable, pour le forage du Lacet sans nous avoir consultés. Il faut dire que la nature du terrain mentionnée sur l'état parcellaire est : terrain vague, Landes. Pourtant, nous sommes, les trois propriétaires indivis cotisants M.S.A (Michel Latil depuis 1982, Patricia Latil 2008, Marilyne Latil 2008).

Ma fille, Marilyne, propriétaire exploitante, a des chevaux et des moutons et ne peut même plus garder ses animaux, comme elle le souhaiterait. Ses projets de gîte équestre deviennent irréalisables alors qu'elle a les formations nécessaires, Titulaire de Master 2, Droit Economie Gestion, licence entraîneur sportif et monitrice d'équitation,

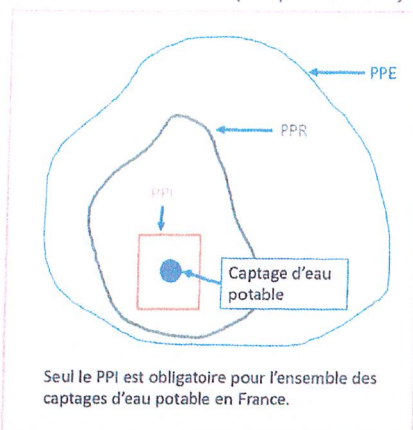
Pas de hangar, pas d'hébergements, pas de camping !

On me refuse, tout droit à construire, alors qu'en zone agricole, en dehors de la carte communale une extension de 30% de la surface de plancher est autorisée, soit pour nous une construction d'environ 100M2 au sol. Plus d'excavation, sous entendrait que l'on ne peut plus planter un arbre ? Impossible d'avoir un verger sur des terres agricoles ? Plus de fumier au potager ? Entrepreneur, je ne peux plus stocker de matériel ? Sans compter, la perte de valeur du bien avec toutes les servitudes notariées, dans le cas d'une vente. »

Document joint à ce courrier (ci-après) :

« : Concernant les périmètres de protection des captages (PPC) :
Des modifications réglementaires. Mise à jour 20/07/2019

Modification du code de la santé publique → Loi du 26 juillet 2019



La Loi sur l'organisation et la transformation du système de santé a été publiée au Journal Officiel le 26 juillet 2019.

Certaines mesures présentent dans cette loi concernent la protection des plus « petits » captages d'eau potable. Sous certaines conditions **les PPR (périmètres de protection rapprochée) ne sont plus obligatoires.**

Le code de la santé publique est ainsi modifié :

« Les captages d'eau d'origine souterraine dont le débit exploité est inférieur, en moyenne annuelle, à 100 mètres cubes par jour font également l'objet d'un simple périmètre de protection immédiate établi selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé de la santé. »

« Lorsque les résultats d'analyses de la qualité de l'eau issue des points de prélèvement mentionnés au troisième alinéa du présent article ne satisfont pas aux critères de qualité fixés par l'arrêté mentionné au même troisième alinéa, établissant un risque avéré de dégradation de la qualité de l'eau, un périmètre de protection rapprochée et, le cas échéant, un périmètre de protection éloignée, mentionnés au premier alinéa, sont adjoints au périmètre de protection immédiate. »

Jusqu'à présent, selon les articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique les périmètres de protection immédiate et rapprochée étaient systématiques et obligatoire pour tous les captages. Via cette nouvelle loi il peut donc y avoir **des exceptions** pour les captages d'eau potable (en eaux souterraines) dont le débit exploité en moyenne annuelle est inférieur à 100 mètres cubes par jour.

Le texte de loi complet est disponible

ici : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=DB77F0F912A562E971609BD7AD9B4A6D.tolgr31s_2?cidTexte=JORFTEXT000038821260&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038821228

»

Thèmes : 3 – 4 – 11 – 12 - 14

L24 – Mr EYFFRED Maurice – 04 MEAILLES

« Enfant de Méailles et propriétaire sur la commune.

Par ce courrier je souhaite vous faire part de mon entier soutien à cette procédure d'enquête publique sur la commune de Méailles concernant la source du Casset et le forage du Lacet. Des ressources abondantes et régulières pour les années à venir pour le village de Méailles.

Pour ma part je trouve qu'il serait regrettable de passer à côté d'une richesse pareille lorsque l'on connaît les problèmes d'eau que connaît le village de Méailles. Entièrement d'accord pour que la réalisation de ce projet aboutisse et assure une eau de bonne qualité pour les années à venir. »

Thèmes : 1 – 7 - 9

L25 - Mme HONNORAT Marilyne – 04 MEAILLES

(Fille de Mr et Mme LATIL)

« Habitante du village de Méailles depuis plusieurs années, j'aimerais partager avec vous mes observations concernant l'enquête publique sur les captages de la commune. D'après le dossier consultable sur internet, les besoins en eau de la commune sont estimés en 2013 à 270 000 m³/an. Il est aujourd'hui demandé 40 000 m³ par ouvrage. Cette demande me semble démesurée.

Nous sommes actuellement 122 habitants à l'année, avec une consommation moyenne en France de 150 L/J/personne, nous devrions avoir besoin de 6 679.5 m³/an.

La population augmente l'été, pourra légèrement être en hausse dans les décennies à venir mais je ne crois pas que le nouveau PLU, les réseaux routiers ou électriques ne permettent d'envisager la présence de 650 personnes. Même en suivant cette vision optimiste, avec 650 personnes, le besoin en eau serait de 35 587.50 m³/an, soit 97.50 m³/ jour.

Nos besoins en eau sont donc particulièrement importants et malgré cela la ressource demeure suffisante puisque la source du Casset produit à elle seule 53 322 m³. Cette source serait vulnérable aux bactériologies, pourtant malgré le parage d'animaux dans son périmètre de protection, tous les contrôles sanitaires réguliers montrent une eau de qualité.

Une seconde source d'eau existe avec le forage du village, qui peut fournir 15 016 m³/an, c'est-à-dire 41 m³/jour. L'usage de ce forage impacterait les agriculteurs de la commune ? Pourtant un texte stipule que pour les prélèvements de moins de 100 m³/ jour, le périmètre de protection rapproché ne serait plus obligatoire.

Une nouvelle source d'approvisionnement en eau ne me semble donc pas utile puisque notre production est suffisante.

Depuis le début d'année 2023, le département a été placé en alerte sécheresse. L'eau n'a pas manqué à Méailles et n'a même pas été coupée la nuit cette année. Ce qui était le cas les années précédentes, notamment en 2021 et avant l'été 2022.

La mairie a diagnostiqué de nombreuses fuites dans son réseau. Elles sont évaluées en 2020 à 75 m³/jour, soit davantage que les besoins réels de la commune. En 2021, la mairie a fait réaliser plusieurs travaux de réparation de son réseau, puis en 2022 de son bassin. Depuis plus aucune coupure n'a été nécessaire. Les fuites sont toujours présentes puisque la mairie annonce entre 50 à 75 m³/jour de perte à ce jour. La DDT précise que le réseau de distribution fait face à de nombreuses fuites en mai 2023 et préconise de les réparer en priorité. Elle demande également la mise en place et l'utilisation de compteur individuel.

Certains habitants laissent couler l'eau en leur absence afin d'éviter de vidanger, certains ont des fuites sans le savoir ou d'autres arrosent leurs fleurs avec l'eau du réseau... La consommation d'eau sur la commune dépasse les moyennes nationales, de nombreuses fuites sont signalées et la production actuelle est suffisante, pourtant on envisage une proposition qui me semble hors de prix.

La première évaluation provisoire est précisée sommaire dans le dossier. C'est bel et bien le cas puisque le coût total des travaux n'est pas mentionné, ni l'intégralité des équipements nécessaires. Le coût de fonctionnement n'est pas anticipé, la création et l'entretien de nouveaux bassins ne sont pas précisés, la consommation d'électricité n'est pas non plus estimée. Ce dernier point me semble pourtant important : un forage est qualifié comme énergivore, alors dans ce cas vu le fort dénivelé, je me demande quel sera le coût de l'eau une fois arrivée au village.

L'éventuelle réalisation d'un forage au niveau du village a été abandonnée pour ne pas handicaper la vie agricole de la commune.

La notion de périmètre de protection était donc déjà connue. Cependant une seconde proposition a été faite attenante à ma propriété : le forage du Lacet. Je m'inquiète aujourd'hui des conséquences de cet édifice pour moi.

La chambre d'agriculture émet un avis favorable mais ne m'a pas consulté. Les terrains concernés par l'établissement d'un périmètre de protection sont les seuls de la commune à mon nom.

J'ai repris l'exploitation de ma belle-famille avec pour objectif de la développer. Le travail en agriculture biologique nécessite notamment des surfaces importantes et l'acquisition de nouvelles parcelles au niveau du village m'a toujours été impossible jusqu'à présent. Aussi si je perds l'usage de ces parcelles, je ne vois plus l'avenir sereinement.

Actuellement j'éleve des brebis, récolte, transforme des châtaignes, et héberge des chevaux sur la propriété, que j'aménage progressivement et depuis plusieurs années.

Comment pérenniser mon activité si je ne peux plus créer des abris pour mon fourrage, des stabulations pour le confort des animaux, ni aucune aire de travail ?

La présence du périmètre de protection, ne permettra plus non plus de développer la partie gîte, déjà existante sur la propriété. J'ai pour projet de créer notamment un nouveau gîte équestre. Sans l'espoir d'obtenir des permis, je ne peux répondre à la demande d'hébergement des randonneurs et de leurs animaux.

J'ai commencé par développer la transformation des châtaignes et planifie la plantation de nouveaux arbres afin d'obtenir des fruits plus adaptés à la fabrication des châtaignes au naturel notamment. C'est un projet partagé avec le département du 06 dans lequel une malade a détruit une partie de la châtaigneraie. Sur le dossier, il est mentionné plus d'excavation désormais. Est-ce que je dois abandonner ?

Les tests réalisés au niveau du forage du Lacet promettent une eau de rare qualité. Ce qui signifie que la présence de mes animaux (et des nombreux troupeaux précédents), les différents travaux de réhabilitation de la propriété, l'évacuation des déchets du village, la présence de la route et de la voie ferrée, n'ont pas altéré sa qualité.

Je ne comprends alors pas l'utilité d'établir désormais un périmètre de protection limitant mes projets et dévalorisant ma propriété. Selon vous, les besoins en eau de la commune sont-ils cohérents ? La commune de Méailles pourra t'elle recevoir 650 personnes à l'avenir ? Ne devrions-nous pas tenter de nous rapprocher des moyennes nationales de consommation d'eau avant de puiser encore davantage d'eau ?

L'usage de compteurs individuels et la poursuite des réparations du réseau me semblent être les deux premières mesures à appliquer. Surtout que ce deuxième point est un projet présidentiel et bénéficie d'aides nationales. N'est-ce pas une priorité ?

Les solutions existantes sont-elles insuffisantes ? N'est-il pas possible d'optimiser au mieux nos ressources ? Avec la création de bassins par exemple ? (Ils seront nécessaires même si la solution d'un nouveau forage au Lacet est finalement établie)

Le texte mentionné pour les 100 m3/jour semble être une solution pour le forage du village mais aussi pour le forage de soutien du Lacet. »

Thèmes : 3 – 4 – 11 – 12 - 14

L26 – Mr et Mme MASSE Franck et Karine – 04 MEAILLES

« En tant que résidents sur la Commune de Méailles, nous tenions à donner notre avis sur la nécessité d'un forage pour approvisionner l'eau au village. Les problèmes d'eau s'amplifiant d'années, en années, il est impératif d'anticiper et prévoir une ressource en eau pour notre commune. Ce projet est étudié depuis de très longs mois et élaboré avec un hydrogéologue.

Nous sommes donc favorables à la réalisation de ce forage.

Mon habitation est pour l'instant non desservie par l'eau du village mais si un jour notre source venait à tarir, nous espérons pouvoir être raccordés à ce forage. »

Thèmes : 7

L27 – Mr MASSE Léo – 04 MEAILLES

« L'eau est nécessaire à la vie d'un village. Résidant sur la Commune de Méailles, li est évident que l'eau est indispensable. Les problèmes d'eau n'allant pas en s'améliorant, li est primordial d'organiser une ressource en eau pour notre commune.

Je suis donc pour la création de ce forage »

Thèmes : 7

L28 – Mr et Mme DESIR Jean-Marc et Brigitte ; Melle DESIR Mélanie, Mlle DESIR Audrey - 04 MEAILLES

« Nous habitons Méailles depuis de nombreuses années en résidence principale. Avec mon mari nous sommes éleveurs dans ce beau village. Nos filles Mélanie et Audrey se joignent à nous (elles sont également propriétaires sur la commune de Méailles).

Par le présent courrier nous souhaitons apporter notre soutien total aux projets de la commune et plus particulièrement à la gestion de l'eau, car : L'eau trouvée au forage du Lacet est une ressource en or pour les générations actuelles et futures. »

Thèmes : 3 – 7 - 8

L29 - Mr et Mme Bousquet Stéphan - 04 MEAILLES Association « Les amis du patrimoine de Méailles »

« Nous nous permettons de prendre attache auprès de vous concernant l'enquête publique pour la Source du Casset et du forage du Lacet sur la commune de Méailles.

Nous tenons à manifester notre fort intérêt pour ce forage qui se trouve à proximité de la gare de Méailles et des deux maisonnettes qui lui sont proches, le long de la voie de chemin de fer.

Notre association est en charge de la sauvegarde de ces dites maisonnettes qui, à ce jour, ne sont pas reliées au réseau d'eau potable. En effet, étant en contre-bas du village, il n'a pas été possible d'amener le réseau d'eau potable de la commune jusqu'à ces maisonnettes. A ce jour, l'eau potable doit être apportée dans des bidons ou en bouteilles.

Le forage du Lacet permettrait, de par sa proximité, d'alimenter en eau potable la gare ainsi que ces maisonnettes.

Par ailleurs, la présentation faite dans le dossier en ligne montre que ce forage pourrait permettre d'assurer un large approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la commune et bien au-delà. Son intérêt est donc indéniable.

Nous espérons que nos observations viendront enrichir la réflexion de vos services et vous aideront aux conclusions de votre enquête. »

Thèmes : 7 - 16

L30 – Mr et Mme BESSION Jean-François – 04 MEAILLES

« J'habite MEAILLES en résidence secondaire depuis de nombreuses années, de plus j'ai hérité de mes parents cette maison de famille occupée depuis plus de soixante ans.

Par la présente lettre je précise que j'apporte mon soutien total aux projets de la commune et à la gestion de l'eau.

L'eau trouvée au forage du Lacet est une ressource précieuse pour les années futures. »

Thèmes : 1 – 7

L31- Mme Nadine SANCHINI – 04 MEAILLES

« Je m'appelle Nadine Sanchini, je vis à l'année à Méailles depuis plusieurs décennies et j'ai très souvent entendu parler des problèmes d'eau potable et j'ai l'impression que ces derniers temps les choses s'aggravent.

La mairie actuelle a découvert sur la commune de Méailles en un lieu qui est baptisé « le virage du Lacet » une grande quantité d'eau de très bonne qualité.

Je soutiens le projet fermement. »

Thèmes : 2- 7 – 8 – 9

L32 – Mme LAILA Evelynne – 04 MEAILLES

« Je suis madame Laïla Evelynne et j'habite à Méailles depuis plusieurs années. J'ai souvent entendu parler des problèmes d'eau potable qui avec le temps ne s'arrangent pas. La mairie a trouvé à un endroit sur la commune une grande quantité d'eau de très bonne qualité.

Je suis entièrement d'accord avec leur projet. »

Thèmes : 2 – 7 – 8 – 9

L33 - DTRI SCFP Syndicat Mixte Méditerranée Alpes SYMA

Conseil Régional, 13 MARSEILLE

Courriel adressé à la commune de Méailles et déposé par cette dernière au dossier d'enquête.

« Notre service est concessionnaire de la ligne de Chemin de fer de Provence.

Dans le cadre d'une enquête publique sur la Commune de Méailles il est listé nos parcelles.

Est-ce que ce Périmètre de Protection Rapproché impactera notre futur projet d'assainissement automne à la gare (parcelle D3) ? »

Sont joints en annexe de ce courrier

- La lettre adressée par la commune au DTRI SCFP dans le cadre de l'enquête parcellaire détaillant les parcelles concernées
- « ...

Terrains concernés situés dans le Périmètre de Protection Rapprochée :

Noms, prénoms, adresse des propriétaires	Cadastré				Nature	Surface concernée par le PPR en m²
SYMA (Région)DTRI CFP -Syndicat mixte Méditerranée	La gare	OD	3	6609	Chemin de Fer	3860
SYMA (Région)DTRI CFP -Syndicat mixte Méditerranée	La gare	OD	305	1520	Chemin de Fer	1520
SYMA (Région)DTRI CFP -Syndicat mixte Méditerranée	Maouna	OC	2	17527	Chemin de Fer	6116

Si vous constatez une erreur, il vous appartient de nous transmettre tous les renseignements en votre possession sur l'identité des ayants-droits et/ou du ou des propriétaires actuels. »

- L'arrêté préfectoral n° 2023-201-002 prescrivant la présente enquête publique.
- Le relevé de propriété de la DTRI SCFP N° communal +00015. »

- Thèmes : 18

L34 - Monsieur Eric SUVAN – O4 MEAILLES

« J'habite Méailles en résidence principale et je suis employé municipal. Je m'occupe au quotidien de la gestion de l'eau et de l'entretien de la Station d'Épuration.

Par ce courrier, je souhaite apporter mon soutien total à la gestion de l'eau engagée par la Municipalité et aux périmètres de protection pour la Source du Casset et pour el Forage du Lacet, qui garantira l'avenir de notre beau village. »

Thèmes : 1 – 7 – 6 - 15

L35 – Mr EYFFRED Guy – O4 MEAILLES

1er adjoint à Méailles et agriculteur sur la commune.

« Je soussigné Guy EYFFRED 1er adjoint au maire de la commune de Méailles. Je vous ai déjà écrit un mot pour vous donner mon accord à ce projet de ramener l'eau du forage du Lacet au village. Je vous avais déjà fait un tout petit courrier pour une bonne raison c'est que je pensais qu'il ne serait pas opportun d'argumenter davantage, mais je pense que des compléments d'information sont nécessaire aujourd'hui.

Je pensais à ce moment-là qu'un projet comme celui-là serait soutenu par la majorité des habitants de Méailles. Le lieu choisit est certes contesté mais il faut vous dire que nous avons passés des années à chercher le bon endroit pour faire le forage, qui mettrait le village à l'abri de ses besoins d'eau permanent et surtout l'été. Quelques années auparavant nous nous étions déjà lancés dans l'aventure « forage », nous en avons réalisés d'infructueux, et puis sur une parcelle aux abords du village nous avons trouvé le forage qui nous a sauvés pendant plusieurs années. J'espère que la majorité des habitants a réalisé son importance et combien la vie sans lui aurait été difficile. Merci au forage de « CHAMPREON » (forage du Village).

Malheureusement avec le changement climatique que nous connaissons notre petit forage de Champreon ne fait pas exception à la règle, et s'épuise aussi et de plus les périmètres de protection à cet endroit font détruire une grande partie de l'agriculture du village s'ils étaient appliqués.

Donc remise des recherches aux quatre coins de la commune en priorisant bien entendu les endroits où l'eau pouvait être amenée sans pompage mais malheureusement cette recherche est restée infructueuse.

A l'initiative des hydrogéologues le projet de créer un forage dans le virage du Lacet a été choisi.

La phase forage avec la découverte de cette eau en très grande quantité (nous avons espéré 7 ou 8 m³ à l'heure) et la nous en avons 10 fois plus soit 70 m³/heure.

La première pensée que nous avons à ce moment là non seulement nous allons mettre notre village à l'abri de tous ses besoins en eau potable mais également de créer un réseau de versant ouest, où nous avons une douzaine de ferme et habitations qui ne sont pas reliées au réseau d'eau potable (dont la gare).

Nous en arrivons à la phase où l'on peut se reposer, et là nous apprenons qu'une partie de la population de Méailles est opposée au projet, et ces opposants que proposent-ils ?

De prendre l'eau du Casset car il n'y a pas besoin de la pomper, mais pour cette solution qui est parfaitement logique nous avons entrepris il y a longtemps de faire des travaux de remise en état du captage du Casset et des réparations de fuite sur l'ensemble du réseau, nous avons construit des bassins et château d'eau au lieu dit la « ferrage » et le « Coulet », celui-ci situé suffisamment élevé pour pouvoir decervir les habitations les plus hautes en altitude.

A noter que cette source du Casset passe en étiage sévère de juillet jusqu'en novembre.

Malgré cela nous avons connus des périodes très difficiles avec des coupures d'eau journalière dues à l'étiage mais aussi aux fuites que nous avons su réparer.

Le forage du Lacet est une chance pour le village dont le coût de fonctionnement sera peut-être élevé, mais indispensable. A cette heure l'étude n'a pas encore été réalisée et nous mettons en œuvre la recherche d'énergie renouvelable.

En outre l'équipement du forage et la conduite de refoulement devrait être subventionnée à 70 %.

En conclusion après ce résumé succinct de tout notre travail effectué sur le réseau d'eau je reste très favorable à l'utilisation de l'eau de ce forage si les autorisations nous le permettent. »

Thèmes : 2 - 7

L36 – Mme SAUVAN-ACHARY Marie-Madeleine – 04 MEAILLES

« A la lecture du dossier ci-dessus en objet, je vous informe n'avoir aucune objection particulière et être favorable au projet. »

Thèmes : 1 – 7

L37 – Mr PASCAL Bernard – 04 MEAILLES

« Je soussigné PASCAL Bernard déclare soutenir les projets de la mairie concernant l'adduction d'eau. »

Thèmes : 1 - 7

L38 – Mr TRIPODI F.B. – 04 MEAILLES

« Comme suite à l'étude hydrogéologique qui a été réalisée sur la commune de Méailles-Lacet.

Nous sommes très favorables à l'utilisation de cette ressource qui assurera au village une eau potable de qualité pour les décennies à venir. »

Thèmes : 7

L39 – Mr GONZALEZ Jean José - - 04 MEAILLES

« Je me permets de vous écrire pour apporter mon soutien au projet de mise en conformité des sources du Casset et du forage du Lacet. C'est en tant que citoyen et habitant Méailles en résidence principale et qu' élu depuis plus de vingt ans que je m'adresse à vous par ce courrier.

Les problèmes d'eau perdurent depuis plusieurs dizaines d'années à Méailles, avec des coupures en période estivale, une contamination microbienne et des analyses souvent non conformes, et ce, malgré les différents types de traitements mis en place. Le dernier en date, qui est la chloration, laisse un gout de javel qui ne donne pas envie de la boire, bien que les dosages soient parfaitement respectés, d'ailleurs plusieurs habitants de Méailles achètent eux même leur eau en bouteille, et j'en fais partie. C'est tout de même un comble, que l' élu en charge de l'eau ne consomme pas l'eau dont il s'occupe !

Cette ressource du Casset, commence à donner des signes de faiblesse avec un débit qui ne cesse de baisser au fil des années et plus particulièrement ces 5 dernières années. Comme cela est noté dans le rapport de l'hydrogéologue, le débit d'étiage sévère a été estimé à 1.2 l/s, soit 4.3 M3/h. La commune suit cette donnée par des relevés de compteur, on note un débit minimum enregistré à 4 M3/h en 2022. C'est très peu, et cela ne laisse aucune marge de manœuvre en cas de problème technique comme nous en avons pu le connaître par le passé (Grosses fuites, pompe forage HS, poire de niveau HS...) Avec ce changement climatique que nous connaissons, cette situation d'étiage sévère risque de se reproduire de plus en plus souvent, des sources que l'on considérait comme pérenne sur la commune se sont tarie l'année dernières ! Cette situation n'est plus viable pour Méailles.

Le schéma directeur d'eau potable établi en 2001/2002 a été mené à son terme avec la réalisation de tous les travaux préconisés, et dans une suite logique il faudra envisager le projet d'adduction du forage du Lacet, évidemment si celui-ci obtient toutes les autorisations pour l'exploiter, et, revoir l'état vieillissant du réseau qui date de 1955 et montre par secteur une certaine fragilité.

En attendant la commune effectue une maintenance régulière par une société spécialisée dans la recherche de fuites. La recherche de fuite n'est pas facile sur un réseau étendu et souvent incertain. Il est facile de repérer les plus importantes, les petites, quant à elles, inférieur à 1 M3 sont difficiles à trouver. Malgré tout, la commune a réussi à faire descendre son débit de fuite à 1.3 m3 /h en 2022. Cela a permis de passer un été sans coupures avec l'aide du forage de Champréon, et une surveillance journalière rigoureuse dans cette période estivale où le village comptait 300 habitants entre le 14 juillet et le 15 aout.

Cette nouvelle ressource du forage du Lacet est une belle opportunité pour Méailles, qu'il ne faut, pour ma part, ne pas laisser passer et tout mettre en œuvre afin que ce projet aboutisse.

Cette ressource importante en quantité qui a surpris tout le monde, et notamment l'hydrogéologue de la commune, et, d'une qualité exceptionnelle assurera à Méailles une pérennité de l'alimentation de l'eau pour les cinquante ans.

Thèmes : 1 – 2 – 3 – 5 - 7

L40 – Famille MAZZOLINI – 06 NICE

« Nous sommes résidents principal à Nice. Néanmoins depuis les années 60 nous avons construit notre résidence secondaire « Maison de Campagne » sur cette belle commune de Méailles.

Par la présente, nous souhaitons apporter notre soutien total au projet communal concernant le Forage du Lacet et la gestion de l'eau.

A l'aube du siècle à venir l'eau deviendra un bien extrêmement rare, qu'il faudra, gérer, préserver, entretenir et ne plus gaspiller.

Je ne citerai que Mr Pagnol dans Manon des Sources « Je veux mon eau » ...

Le projet en cours de Forage du LACET stoppé par je ne sais quel intérêt personnel et prié va à l'encontre du bien être en eau de la commune de Méailles, et de l'intérêt général.

Une commune sans eau est une commune qui se meurt. »

Thèmes : 7

L41 – Mme IMPERATO Caroline – 06 SAINT VALLIER de THIEY

« Compagne de M. DELESSERT-LAVAL François depuis bientôt 5 ans, j'ai la possibilité de me rendre, quasiment, à chaque congés ou week-end prolongé dans leur maison de famille, Les Granges, à Méailles.

Depuis toutes ces années, j'ai pu voir et comprendre à quel point cette famille est attachée à ce village.

Lui et son père M. DELESSERT Henri m'ont appris qu'il y avait un projet d'approvisionnement en eau potable du village. Projet auquel je suis tout à fait favorable.

Cela permettra au village de ne plus connaître de problème(s) à ce niveau pour les prochaines années à venir. »

Thèmes : (2) - 7

L42 – Mr DELESSERT-LAVAL François – 04 MEAILLES

« Originaire de Méailles, j'y passe autant de temps que possible depuis ma naissance. Je me souviens d'ailleurs du temps où ma grand-mère connaissait des restrictions d'eau.

Depuis, j'ai la joie de pouvoir faire profiter du cadre idyllique de ce village à mon jeune fils Alexandre, âgé de 7 ans et demi, à toutes ses vacances scolaires ainsi qu'à ses copains. Nous y passons toujours d'excellent séjours.

Savoir qu'il est dorénavant possible d'approvisionner de façon pérenne et sécurisée en eau potable notre village Méailles est une excellente nouvelle et me réjouit de cela. J'approuve donc pleinement le projet. »

Thèmes : (1) - 7

L43 – Docteur Yves BOND – 04 ANNOT

Docteur en Médecine – Ancien Maire de la commune d'Annot et Président du SIVOM

« Je soussigné BORRIS Yves, Docteur en médecine générale de campagne installé depuis 1972 sur le canton d'Annot, certifie être conscient des problèmes d'alimentation en eau potable et canaux d'irrigation agricole en raison de mes fonctions de Maire de la commune d'Annot et Président du SIVOML (Syndicat à Vocation multiple) (1977 à 2001) qui regroupait les 7 communes du canton d'Annot.

Les problèmes d'alimentation en eau sont récurrents depuis 50 ans et l'aggravation des conditions climatiques ne font que croître le problème.

C'est pourquoi je pense que le forage des Lacets, à l'initiative de la commune de Méailles est à même d'assurer une sécurité en alimentation en eau potable pour la commune, aux demandes croissantes en raison de la fluctuation de la population relative aux résidences secondaires en expansion.

En conséquence je soutiens le projet de forage du Lacet, dans la nappe phréatique de la rivière la Vaire »

Thèmes : (2) - 7

L44 – ASA : Associations Syndicales Autorisées DES CANAUX DE MEAILLES

Le Président de l'ASA Mr Henri DELESSERT – 04 MEAILLES

« Après lecture attentive du dossier de déclaration d'utilité publique du captage de la source du Casset et du forage du Lacet,

Le conseil syndical de l'ASA des Canaux de MAILLES, à l'unanimité, n'a pas d'observations particulières à formuler, et,

Se déclare favorable au projet.

Thèmes : 1 - 7

L45 – Pétition NON AU FORAGE DU LACET

Une page manuscrite non signée annonce cette pétition comme suit :

« Quelques précisions concernant la pétition ci-joint.

- De nombreuses personnes ne souhaitaient pas rédiger un courrier mais souhaitaient signaler leur opposition au forage du Lacet.
- Le dossier d'enquête publique n'était accessible que les jours où l'enquêtrice est présente.
- Toutes les personnes signataires vivent en résidence principale ou secondaire à Méailles.
- L'observation la plus fréquente est que si les fuites étaient réparées comme Le réseau, le forage n'a pas lieu d'être.
- La volonté de tous est de protéger la ressource en eau et d'arrêter les gaspillages (eau+argent publique).

Pétition signée par 62 personnes

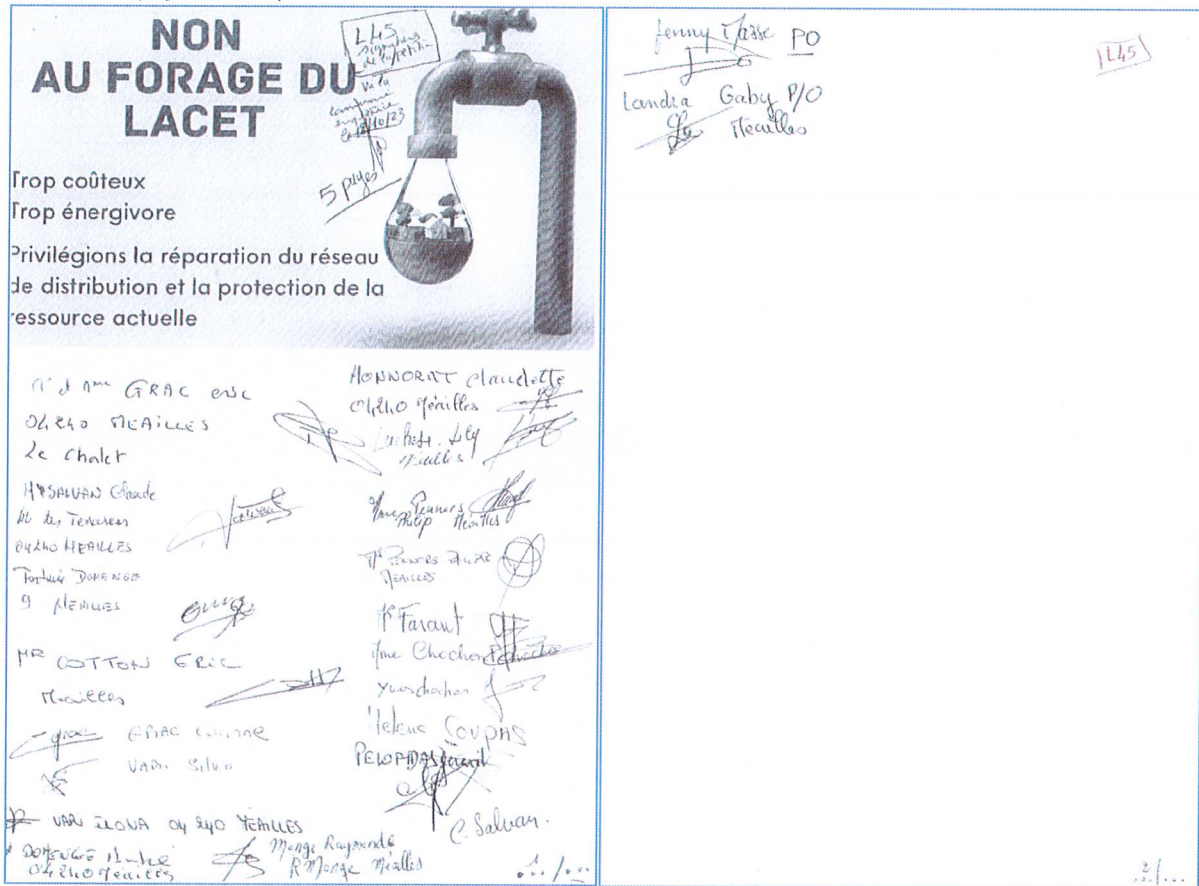
« **NON AU FORAGE DU LACET**

Trop coûteux

Trop énergivore

Privilégions la réparation du réseau de distribution et la protection de la ressource actuelle »

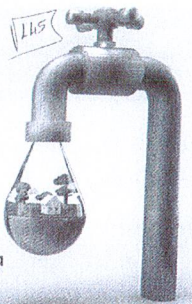
Ci-après les 5 pages de cette pétition :



NON AU FORAGE DU LACET

Trop coûteux
Trop énergivore

Privilégions la réparation du réseau de distribution et la protection de la ressource actuelle



L45

ALONSO PATRICK

JACQUES BRISON

VIGNY LINE

PELLINI JEROME

LONGINS

ZATI MICHEL

DEJUY GILBERT

FAMILLE VERNAEDEL
MAMATH PO
MICHEL
KEVIN

Bayard Danièle

DANT Paul Jean

RESTERUCCI MARIETHERESE

L45

AVECROSINE VIVIANE FRANCIS

GILLOUX MEVY MALE

GIFFON JEAN

ROBERTI GUY

ESTERLE HENRI PAUL

NADIA CAUVIN

SAUVAN ELIX

PAVASE TOUZI

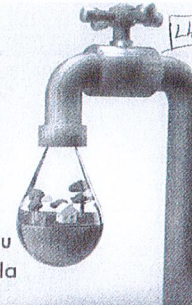
GIFFON DAVID

CAILLACINO Bernard

NON AU FORAGE DU LACET

Trop coûteux
Trop énergivore

Privilégions la réparation du réseau de distribution et la protection de la ressource actuelle



L45

SEPOLCRE MELANIE

HOUBAERT JACKY

CHARROL Gerard et Marie-Louise

ACCHARDI JEROME

SICARDI DIEZEA

TRATTI CARIGARIS CHRISTIAN

TAVET ROCHERNE

je propose une réunion d'information avec à l'agenda pour non pas la réparation mais la remise au normes sur tout le réseau, et trouvé aussi d'autres captages.

Nous sommes pourtant pour une recherche de fuite de eau dans le village avec d'urgence des pompes.

5.15

Thèmes : 12

Page 23 / 37

Enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n° 2023-201-002 du 20/07/2023 du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Portant ouverture d'une enquête publique unique sur le territoire de la commune de Méailles – Mise en conformité des captages de la source du Casset et du forage du Lacet.

L46 – Mme BARNEAUD Isabelle – 04 ANNOT

« Secrétaire à la Mairie de Méailles depuis le 2 janvier 1993 et connaissant parfaitement les dossiers sur l'eau potable et l'assainissement initiés et menés à leur terme par la Mairie de Méailles, je tiens par la présente à vous faire part de mon entière adhésion aux projets de périmètres de protection soumis à l'enquête publique.

Il est temps que la source du Casset, dont l'eau distribuée est vulnérable depuis 1966 (elle est en permanence chlorée pour la distribution à la population et présente souvent des problèmes de turbidité soit supplée par une autre ressource.

En ce qui concerne le forage du Lacet, cette eau est une richesse future pour les années à venir en qualité et en quantité. »

Thèmes : 1 – 5 - 7 – 8 - 9

L47 – Mme JAURAS Chrystelle et Mr JAURAS Christophe – 13 SAUSSET LES PINS

« Nous avons pris connaissance du projet récemment, et nous souhaitons apporter notre avis favorable à ce dernier. Ayant habité tous les deux pendant plusieurs années à Méailles, nous avons déposés un permis de construire et envisageons notre retour afin de donner un meilleur cadre de vie à notre fille. Cela passe par la qualité de l'air mais aussi l'eau, et c'est ce qu'offre le projet du forage, avec en plus une abondance qui n'est pas négligeable. Il serait vraiment dommage d'y passer à côté ! »

Thèmes : (1) – 7 – 8 - 9

L48 – Mme Danièle SANTORI et Mr Victor SANTORI – 04 MEAILLES

« Nous venons d'apprendre qu'une pétition circule dans notre village. Cette pétition semble véhiculer de fausses informations concernant le coût des travaux qui vont être engendrés par l'acheminement de l'eau du forage de la source du Lacet.

Cette source est une mine d'or pour la Commune. Ces mêmes personnes viendront dans les années à venir faire une pétition pour le manque d'eau ou les coupures intempestives devant de hivers sans neige et des périodes estivales de plus en plus longues et sèches.

Leur démarche est simplement irraisonnée, non intègre d'ailleurs, car défendant au premier lieu les intérêts d'un particulier, directement concerné par le périmètre de sécurité, un ami certainement, au détriment des intérêts collectifs de toute une population.

Les signataires restent en grande majorité des personnes vulnérables et qui signent avant tout pour faire plaisir aux demandeurs ou sans trop savoir pourquoi.

Il est évident que la façon de présenter leur requête laisse peu de place à la décision, à la réflexion ... « l'acheminement de l'eau, les travaux... vont engendrer des coûts tellement élevés que tous vos impôts vont augmenter... »

Il est alors impossible alors de voir plus loin que le bout de son crayon !

Voilà, devant la triste réalité du réchauffement climatique il faut se rendre à l'évidence et se réjouir d'avoir trouvé de l'eau sur notre Commune et même si cet acheminement à un coût, nous nous réjouissons dans quelques années de voir nos enfants, nos petits-enfants, profiter de cet or limpide qui a su jaillir sous nos pieds.

Personnellement, nous bénéficions d'une source, nos aïeux, nos parents étaient paysans. L'eau pour nous, c'est du Pagnol et depuis cinq années son débit abaissé de plus de la moitié. A ce jour, nos 10 hectares de terre ne peuvent plus être irrigués sans restriction.

Alors oui, nous réagissons négativement devant cette pétition, qui est un véritable non sens puisque les initiateurs seront un jour les payeurs du manque d'eau sur la Commune si leur démarche aboutit car elle reste à nos yeux irrecevable sur de nombreux points.

Thèmes : 7 - 19

L49 – Mr Gérard MAZERBOURG – 04 MEAILLES

« Par la présente, je vous fais part de mon total soutien au dossier des périmètres de protection pour la « Source du Casset » et pour le forage du Lacet.

Je formule un avis très favorable. »

Thèmes : 6 - 15

L50 – Mr RAPPAILLES Thierry – 04 MEAILLES

« Résidant à Méailles je suis favorable au projet. »

Thèmes : 1 – 7

L51 – Mme PASCAL Béatrice – 04 MEAILLES

« Etant native de Méailles, je suis très attachée à ce village. Si aujourd'hui, il y a un espoir d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de notre village, je suis pleinement favorable au projet.

Par ces temps de sécheresse et de changement climatique, il ne faudrait pas laisser passer cette chance. »

Thèmes : 1 – 7

L52 – Mme SPUGNINI Eveline – 04 MEAILLES

« Je suis propriétaire à MAILLES depuis quelques années. Je suis au courant des problèmes d'approvisionnement en eau pour le village.

Aujourd'hui, il y a un espoir d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de notre village. Chose inespérée par ces temps de sécheresse et de changement climatique.

Je suis pleinement favorable au projet. »

Thèmes : 1 – 2 – 7

L53 – Mr AGEA Serge – 04 MEAILLES

« Je suis propriétaire d'une résidence secondaire à MEAILLES depuis quelques années. Je suis très mécontent de payer fort cher de l'eau qui nous est régulièrement coupée jusqu'à deux fois par jour.

Aujourd'hui, il y a un espoir d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de notre village. Chose inespérée par ces temps de sécheresse et de changement climatique.

Je suis pleinement favorable au projet. »

Thèmes : 1 – 2 – 7

L54 – Mme REYBAUD Isabelle – 04 MEAILLES

« L'avenir du village est en jeu, les manques d'eau pour les années futures devraient tous nous alerter. Ce projet pourrait à terme maintenir la vie et l'activité de l'ensemble des habitants et le devenir des acteurs de notre village.

Je n'ai pas de remarques particulières par rapport au projet et j'y suis pleinement favorable. »

Thèmes : 1 – 2 – 7

L55 - Mme REYBAUD Michel – 04 MEAILLES

« Je me permets de vous interpellier au sujet de ce problème grave de manque d'eau au sein de la commune. Résidant à Méailles depuis presque 20 ans, nous avons constaté une baisse des différentes sources en eaux alimentant le village et subi des coupures lors des étés très chauds. Afin de faire vivre le village encore quelques décennies aux vues des variations climatiques, il est primordial que ce projet soit concrétisé.

Je n'ai pas de remarques particulières par rapport au projet et j'y suis pleinement favorable. »

Thèmes : 1 – 2 - 7

L56 – Mr BERAUD – 04 MEAILLES

« Nous sommes propriétaires sur Méailles d'une résidence secondaire depuis de très nombreuses années. Nous aimons beaucoup ce village et sommes ravis de le voir évoluer.

Les dossiers des périmètres de probatoire est une avancé *autaué** (**ce dernier mot illisible*) et le forage du Lasset est de l'eau pour les années futures, pour nos enfants et petits enfants qui seront les bénéficiaires.

Nous sommes complètement favorables à ce projet. »

Thèmes : 1 – 7

L57 – Mme BERAUD FACHAUX – 04 MEAILLES

« Nous sommes propriétaires sur Méailles d'une résidence secondaire depuis de très nombreuses années. Nous aimons beaucoup ce village et sommes ravis de le voir évoluer.

Les dossiers des périmètres de probatoire sont une avancée *intauré** (**ce dernier mot illisible*) et le forage du Lasset est de l'eau pour les années futures, pour nos enfants et petits enfants qui seront les bénéficiaires.

Nous sommes complètement favorables à ce projet. »

Thèmes : 1 – 7

L58 – Mme SAUVAN Marie – 04 MEAILLES

« Je suis favorable pour la création d'un forage à la Commune de Méailles (L'avaire) »

Thèmes : 7

L59 – Mr et Mme BIANCO Serge et Pascale et 3 enfants – 04 MEAILLES

« Une enquête publique a été lancée sur le Domaine de l'eau dans la commune de Méailles et cela sur 2 côtés :

1°/ La source du Casset situé en amont du village et qui malgré ses défaillances d'être un peu trop en surface et qui par conséquent étant situé sur des grès amène lors de grosse pluie des éléments micro indésirables lors de la consommation de l'eau au robinet. Et cela malgré une moulte de traitement au bassin de récupération et de distribution.

Qu'elle solution à envisager : d'une, faire des travaux au niveau du captage (amélioré installations).

Ce captage est quand même une source supplémentaire à notre vie quotidienne. Et même plus à notre Survie sans eau que faisons nous. Même plus possible de boire un pastis. Important nous sommes dans le Sud-Est.

Voilà pour la source du Casset.

Pour le forage du Lacet :

J'ai bien vu un film explicatif de ce chantier. Il apparait que la commune à une ressource exceptionnelle et surtout de très bonne qualité. Ce que j'ai compris c'est que cette masse d'eau est propre à la consommation telle qu'elle est. Extraordinaire. Et de plus en quantité de trop.

Donc voilà ma réflexion.

Sur les périmètres de Sécurité ou autre - Vous obligez des gens à proximité de changer leur mode de vie, d'exploitation, une perte de valeur immobilière de leur terrain. Alors que cette nappe doit existé depuis que le monde est monde en sous-sol et que en Surface rien de plus n'a été changer, alors pourquoi prendre autant de précaution.

- Ensuite cette eau à grande ampleur de débit pourrait Faire aussi dans un but commercial d'eau mis en bouteille. Ce qui mettrait dans l'absolu de compenser les installations de pompe – tuyaux et maintenance à notre village.

Et aussi dans un but non Lucratif de subvenir aux communes sous jacentes LE FUGERET et ANNOT si des manques d'eau pour eux. »

Thèmes : 1 – 5 – 8 – 9 – 14 - 20

L60 – Melle MISERANDINI Laure – 04 MEAILLES

« Je viens par cette lettre vous donner mon avis qui est favorable au projet du captage et du forage de la commune.

En effet, étant habitante avec 2 enfants toute l'année au village, le manque d'eau s'est fait sentir surtout lors des affluences de touristes et résidents secondaires les étés précédents. De plus, la qualité de l'eau ne sera que meilleure pour nous tous si ce projet aboutit.

Ce serait un plus pour tout le village ! »

Thèmes : 1 – 7 - 9

L61 – GAEC de CHAMP JAUBERT – 04 MEAILLES

« Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de Champ Jaubert est une exploitation familiale de trois associés, suite de plusieurs générations d'agriculteurs sur la commune de Méailles. Installés à ce jour en polyculture -élevage, nous commercialisons l'intégralité de nos produits localement (Allos à Puget-Théniers) et principalement les Intermarchés d'Annot et d'Entrevaux en viande fraîche toute l'année.

La ressource en eau est donc essentielle pour péreniser notre exploitation et offrir une succession aux enfants.

Nous sommes donc plus que favorable à la réalisation de ce projet car l'avenir de l'agriculture sur le plateau de Méailles et de ses habitants en dépend fortement.

Nous faisons face à des changements climatiques importants, si une telle opportunité s'offre au village, il serait dommage de la laisser passer... »

Thèmes : 1 – 7

L62 – Mr René MISERANDINI – 04 ALLOS

« Projet de captage Source du Casset et forage du lacet.

Récemment propriétaire, place de la Fontaine, à Méailles, je tiens à vous informer que je suis entièrement favorable à la réalisation du projet susvisé ci-dessus en objet.

Avec les problèmes en approvisionnement d'eau que nous allons de plus en plus connaître dûs au changement climatique, ce projet représente la pérennisation de la vie de notre village. »

Thèmes : 1 – 7

L63 – Mme Danièle MICHEL épouse MISERANDINI – 04 ALLOS

« Par la présente, je tiens à apporter tout mon soutien au projet du captage de la source du Casset et du forage du Lacet afin que celui-ci puisse aboutir.

En effet, il semble que sa réalisation est indispensable à la survie de la commune de Méailles qui devra faire face à l'évolution du changement climatique en cours. Cela lui permettra de pérenniser son existence en maintenant les activités du monde agricole (élevage, maraichage, ...) qui sont essentielles à sa vie économique et sociale.

Pour résumer, je suis complètement favorable à ce projet. »

Thèmes : 1 – 7

L64 – Mme LOPREVITE Hélène – 06 NICE

« Par ce courrier je viens apporter mon soutien à la régularisation de la source du Casset et du forage du Lacet.

Habitant à Méailles en résidence secondaire, j'ai connu les coupures d'eau en période estivale, là où les besoins sont les plus forts, les douches avec une eau de couleur marron, et une eau impropre à la consommation après les épisodes pluvieux. D'ailleurs lorsque je viens passer mes week-ends à Méailles, j'apporte toujours mon eau en bouteille.

Ce forage du Lacet est une aubaine pour Méailles. Pour ma part, je souhaite que ce projet aboutisse, qui règlera ainsi les problèmes de quantité et surtout de qualité. Il serait regrettable de passer à côté d'une telle richesse, et cela permettrait à Méailles d'assurer une alimentation en eau potable pour des dizaines d'années à venir. »

Thèmes : 1 – 5 – 7 – 8 – 9

L65 – Me Francis BELCASTRO – 06 LA TRINITE

« Je viens par la présente apporter mon soutien au dossier des périmètres de protection de la source du Casset et du forage du Lacet. Ancien propriétaire sur la commune de Méailles, et séjournant souvent dans une maison appartenant à ma famille, je connais bien les problématiques d'eau dans notre village, coupure, qualité, baisse du débit, périmètre de protection contraignant pour les agriculteurs, par rapport au forage de Champréon, si celui-ci devrait être utilisé. Ce serait plus qu'une contrainte mais un assassinat de l'agriculture et de l'élevage et un pas de plus vers un village qui se meurt.

Cette ressource du forage du Lacet est une chance pour Méailles, qui mettrait le village à l'abri pour les décennies à venir. A la vue de la qualité et la quantité d'eau de ce forage, il apparaîtrait inimaginable qu'il ne soit pas exploité. L'agriculture et l'élevage seraient ainsi sauvés. »

Thèmes : 1 – (5) - 7 – 8 – 9

L66 – Mr DELLA PIETRA Jean-Marie – 04 MEAILLES

« Je suis favorable pour la création d'un forage à la commune de Méailles (L'avaire) »

Thèmes : 7

L67 – Mr SAUVAN François – 04 MEAILLES

« Je suis favorable pour la création d'un forage à la commune de Méailles (L'avaire) »

Thèmes : 7

L68 – Mrs Vincent et Guillaume CASSINI – 04 MEAILLES

« Nous avons consulté les détails de l'enquête publique citée en objet, et nous confirmons notre avis favorable à ce projet, dans l'intérêt du bien commun et de la Commune de Méailles. »

Thèmes : 1 – 7

L69 – Mr BONNET J-Jacques – 04 MEAILLES

« Je suis pour le forage de la gare et montée d'eau au village. Parce qu'un jour les sources seront tarie »

Thèmes : (2) - 7

L70 – Mr DELESSERT Henri – 04 MEAILLES

« Etant issu d'une des plus anciennes familles de MAILLES, je puis attester que l'approvisionnement en eau a toujours été une des principales préoccupations des Méailles.

Aujourd'hui, une opportunité nous est offerte de sécuriser et surtout, d'améliorer l'approvisionnement en eau potable de notre village. Opportunité inespérée par ces temps de sécheresse et de changement climatique.

Je n'ai pas de remarques particulières par rapport au projet et j'y suis pleinement favorable. »

Thèmes : 1 – (2) - 7

L71 – Mr EYFFRED Julien – 04 MEAILLES

« Je viens par mon écrit vous donner mon avis favorable pour le forage du Lacet, étant habitant du village depuis ma naissance le problème de manque d'eau a toujours était. Si aujourd'hui nous avons la chance de sortir de ce soucis majeur, profitons-en !

Sauvons notre village du manque d'eau pour quelque décennie.

Thèmes : 2 – 7

L72 – Mme GEOFFROY Florence – 06 SAINT-LAURENT DU VAR

« Je soussignée, Florence GEOFFROY, souhaite par la présente apporter mon soutien au projet de captage de la source du Casset ainsi que du forage du Lacet.

En effet, cette initiative permet d'envisager la sécurisation d'approvisionnement en eau potable de la commune de Méailles. Le forage du Lacet permettra de se substituer aux sources du Casset en cas de débit insuffisant de ces dernières ou encore de problème de qualité de l'eau. Le forage du Lacet garantit la qualité de l'eau ainsi qu'une réserve suffisante en cas de problème avec les deux autres sources d'alimentation (Casset et forage du Village). Une telle garantie en alimentation d'eau potable sur la commune, compte-tenu du contexte récurrent de déficit pluviométrique, me semble être une grande opportunité pour les habitants de la commune (dont le nombre augmente considérablement lorsque les résidences secondaires sont occupées). »

Thèmes : 1 – 2 – 5 - 7

L73 – Mme PASCAL Laurence – 04 MEAILLES

« Résidente à Méailles, nous avons subi des coupures d'eau ces derniers temps. Si ce projet permet de palier à ces désagréments et d'avoir une meilleure qualité de l'eau potable, j'y suis favorable. »

Thèmes : 1 - 2 - 7

L74 – Mr GRAZIANI Patrick – 83 LA FARLEDE

« Après avoir pris connaissance du projet, j'apporte mon avis favorable à celui-ci.

Chaque années depuis plus de 5 ans, je séjourne dans ce beau village avec ma famille dans notre camping-car entre 3 et 4 semaines au mois d'aout.

Nous entendons partout que les sources diminuent, vous avez de la chance d'avoir trouvé sur la commune une abondance qui ne pourra que sauver le village dans les années futures.

Ce projet permettra peut-être de remettre en eau la fontaine qui à notre grand regret, n'a pas été mise en eau cette année.

En attendant de suivre ce dossier qui l'espère arrivera à voir le jour. »

Thèmes : 2 - 7

L75 – Mme DALMASSO Aurélie – 83 LA FARLEDE

« Je viens en vacances depuis plusieurs années dans le village. Je suis au courant des problèmes d'approvisionnement en eau que connaît cette commune et des nombreuses coupures qui ont eu lieu durant les dernières périodes estivales, sans compter la qualité de l'eau qui n'est pas toujours au rendez-vous !

C'est pour cela que je vous fais part de mon avis favorable au projet car si aujourd'hui il y a un espoir d'améliorer cette ressource si précieuse dans ce beau village, il serait dommage d'y passer à côté par ces temps de sécheresse et de changement climatique. Nous ne sommes pas à l'abri que les sources actuellement utilisées pour alimenter le village se tarissent dans les prochaines années. »

Thèmes : 1 – 2 – 5 – 7

**I-3 Observations par voie électronique de la Préfecture des A.H.P.
En précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
Pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
P.1 à P.8**

Enregistrées au registre d'enquête publique.

Sujet : [INTERNET] Enquête d'Utilité publique sur la commune de MEAILLES 04240 Source du Casset et Forage du Lacet

P.1: Mr. BILLAUD J-Ch - 04240 MEAILLES

« Habitant sur la commune de Méailles depuis plusieurs années et, afin de répondre à l'enquête d'utilité publique dont le sujet est exposé ci-dessus, et après lecture complète du dossier, je tenais à donner mon avis :

Aux vues des raisons exposées dans le dossier, qui sont responsables des variations d'apport en eau potable pour la commune de Méailles (climatiques et démographiques), il me semble nécessaire d'assurer pour l'avenir une alimentation pérenne en eau potable pour la collectivité humaine territoriale.

Le captage de la source du Casset doit être à ce sujet améliorée et surveillée, et surtout le forage du Lacet est d'une nécessité indispensable pour les années à venir. Il représente peu de contrainte pour un intérêt indéniable et largement nécessaire. »

Thèmes : 1 - 7

P.2: Jean-Claude Nobécourt**Association "Connaissance des Ressources en Eau, Spéléologie et Protection de l'Environnement"**

« En tant que spéléo-karstologue, je suis actif depuis plus de vingt ans sur le massif du Grand Coyer en général et sur le territoire de Méailles en particulier. J'ai donc une connaissance plutôt bien documentée, tant sur le terrain que dans la bibliographie, de la géologie et l'hydrologie de ce territoire. Au vu des tensions AEP que j'ai vu ce village connaître depuis une dizaine d'années en dépit de travaux d'optimisation des réseaux, il me semble évident que les aquifères superficiels qui étaient auparavant exploités pour assurer l'AEP ne peuvent suffire à fournir la ressource nécessaire au regard de la croissance démographique qui anime cette commune; ceci d'autant plus que ces aquifères sont rapidement affectés, et on le constate ces dernières années, par les variations de pluviométrie auxquelles il faudra pourtant s'adapter.

Solliciter un aquifère profond offre évidemment une stabilité et une permanence de la ressource, c'est pourquoi il me semble que mettre en production le forage du lacet est indispensable pour assurer les usages raisonnés de l'eau sur cette commune, voire au-delà de ses limites mais c'est probablement une autre question.

Compte tenu d'une part des résultats des pompages d'essai et de ce qu'ils démontrent des caractéristiques de cet aquifère, et d'autre part de la faible anthropisation à l'échelle du massif, le risque de surexploitation au regard de la recharge (tel qu'on le connaît par exemple en Dracénie dans l'aquifère du Keuper) semble ici réellement à exclure. »

Thèmes : 1 – 2 – 8 – 7

P.3 : GRAC Véronique – 04 Méailles

« Propriétaires d'une maison à Méailles depuis plus de 50 ans et afin de répondre à l'enquête publique concernant les captages de la source du Casset et du forage du Lacet et après lecture du dossier, voici notre avis.

Aux vues des raisons exposées dans le dossier concernant les quantités insuffisantes en apport d'eau potable pour les habitants de Méailles, li nous semble indispensable de faire réparer en tout premier lieu les multiples fuites du réseau de distribution.

De faire effectuer des analyses afin de contrôler la fiabilité de la production d'eau. Il faut savoir que beaucoup d'habitants ne consomment pas l'eau du robinet mais en bouteille. Ces derniers temps de nombreuses personnes ont été hospitalisées, pour avoir bu l'eau du robinet avec de gros maux de ventre, beaucoup trop de contaminations bactériennes.

Cependant, nous avons pu constater que malgré la sécheresse de cette année personne n'a manqué d'eau sur la commune de Méailles. Peut-être serait-il moins onéreux de construire un autre bassin de plus grande capacité pour la source du Casset où la quantité d'eau serait largement suffisante pour alimenter toute la population sur la commune.

La construction de ce forage et ces captages vont engendrer de gros frais par la suite pour les habitants de Méailles, notamment en électricité et en travaux. Pour information, travaillant sur Nice, la Métropole effectue des recherches pour essayer de supprimer les forages afin d'éviter les grosses consommations en électricité qui sont beaucoup trop importantes.

Nous avons également constaté sur la route menant au forage du Lacet que l'affaissement qui avait été réparé en 2023 menace à nouveau à cause des cavités existantes, cela risquera certainement de créer des problèmes sur ce forage.

Pour toutes ces raisons nous souhaitons que ce projet soit définitivement abandonné pour le bien de tous. »

Thèmes : 3 – 5 – 4 – 11 - 12

P.4 : PATRICIA & MICHEL LATIL – MAOUNA, 04 MEAILLES

(Contribution complémentaire à celle du L23)

« Dans le cadre de l'enquête publique concernant le captage de la source du Casset et le forage du Lacet, sur la commune de Méailles Je souhaite porter à votre connaissance mes observations

Je souligne que les fuites sur la commune sont évaluées dans les différentes études du dossier à 75M3//jour. La commune reconnaît encore en mai 2023, 50 à 75 M3 de fuites/jour, malgré les travaux de réparation du réseau de distribution

Dans notre village, on ne trouve, ni pensionnat, ni école, ni cantine, ni laverie, ni hébergement hôtelier, seulement deux places de stationnement Camping-car et deux meublés de tourisme.

La fréquentation, des résidents secondaires, augmente seulement quelques jours dans l'année. La population chiffrée à 122 habitants à l'année, s'étoffe un peu en été, mais diminue au cœur de l'hiver.

La consommation ne devrait pas excéder 27 000M3 /an comme le signale l'étude de l'hydrogéologue en 2013 (avec 117 habitants) soit 73 M3 /jour

La direction départementale des territoires relève, en 2022, année de grande sécheresse une production de 68 338M3 dont 53 322 M3/ an pour la source du Casset

Il est mentionné par l'hydrogéologue du département que le captage n°2 de la source du Casset, en étiage très sévère, produit entre 105 M3 et 130 m3/jour et précise 175 m3/jour en moyenne, en débit interannuel !

La priorité semble être de réparer les fuites et protéger la ressource existante.

Le président de la République a, lui-même dénoncé le 30 mars 2023 que plus de la moitié de l'eau potable est gaspillée en France et plus particulièrement dans le département des Alpes de haute Provence. Il a annoncé un budget en vue d'un grand plan de rénovation pour atteindre l'objectif de 15% de fuites

Le réseau gravitaire de la commune est suffisant, à ce jour. En effet, dès la réparation d'une très importante fuite au bassin du village en juin 2022, l'eau n'a plus manqué malgré deux années de grande sécheresse

Et les contrôles sanitaires réguliers ont toujours montré une eau de qualité,

Les communes voisines, Le Fugeret et Annot organisent leur autonomie en eau potable et Entrevaux a déjà sollicité les budgets pour réparer son réseau d'eau potable (faisant partie des points noirs repérés, où les fuites représentent plus de 50 % de la production). Alors, pourquoi un investissement énorme et des frais de production considérables ? Les pompes indispensables, sont très énergivores et le coût de l'énergie en très forte augmentation, le prix de revient du litre d'eau en sera très impacté

Cette ressource, en eau potable, trouvée au forage du Lacet est très rassurante, mais devrait restée inexploitée

La production actuelle représente le double de nos besoins. Les projections d'une très forte augmentation de la population en milieu rural, restent bien incertaines. »

Thèmes : 3 – 4 – 12 - 13

P.5 : M. et Mme GIROUX Raymond- 04 MEAILLES

« Nous sommes propriétaire de deux maisons sur la commune de Méailles, habitations en résidence secondaire, où nous passons nos vacances et nos weekends depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'enquête publique concernant les captages de la source du Casset et du forage du Lacet, nous vous prions de trouver ci-dessous nos remarques et avis :

- Concernant le manque d'eau potable, à la suite des nombreuses fuites, des travaux ont été engagés mais la commune en 2023 reconnaît encore 50M3 à 75M3 de fuite par jour (M3 d'eau perdu, nécessaire à l'alimentation pour notre village, source selon les études et avis divers). Les contrôles sanitaires réguliers ont toujours montré une eau de bonne qualité, ne serait-il pas plus judicieux de réparer les fuites ou de refaire un réseau aux normes règlementaires, de récupérer toutes les eaux de sources gravitaires existantes abandonnées, de mettre en conformité le forage du village existant en appliquant le texte du code de la santé qui stipule que les périmètres de protection rapprochée ne sont plus obligatoires, pour des prélèvements inférieurs à 100m3 par jour pour ne pas impacter les agriculteurs, d'effectuer la pose des compteurs individuels, renforcer les contrôles sanitaires de l'eau ainsi qu'agrandir les espaces de stockage afin de récupérer l'eau gaspillée.
- L'étude prévoit une population en augmentation pour les prochaines années, alors que la plupart des terrains de la commune sont placés en zone agricole et non constructibles pour certains, dans le village de nombreuses maisons sont à la vente nous pensons plutôt que les gens désertent le village plutôt qu'une "surpopulation" envisagée !!!!!!!
- Le forage du Lacet, forage exécuté le plus bas possible du village, est-ce bien raisonnable ? Alors que dans toutes les communes ce genre de projet avec pompe de relevage est à bannir... Le projet montre un dénivelé de l'ordre de 300m, le passage des canalisations dans une belle montagne rocheuse, l'estimation des travaux envisagés me semblent avantageux, sans compter l'entretien régulier du matériel mis en place que cela va engendrer et surtout les dépenses d'énergies qui ne cessent de grimper, nos factures en seront sûrement bien impactées.
- L'accès à ce forage, comme le stipule le département nécessitera des travaux de consolidations des murs existants, le déboisement, le détournement des eaux de ruissèlements de la galerie d'évacuation des eaux pluviales issue de la gare avec sa voie ferrée.
- La route départementale qui longe le site du forage du Lacet, ne cesse de s'affaisser, des travaux perpétuels sont souvent entrepris, ainsi que les murs qui soutiennent cette route sont fissurés, mais récemment rejointoyés. Peut-être des cavités souterraines ????? »

Thèmes : 3 – 4 – 12 – 14

P.6 : Jean Emmanuel DAVID - 94 LE PERREUX

« Suite à l'A.P. 2023-201 002 voici mes remarques.

A la lecture du dossier d'instruction de la source du Casset est documenté le débit de cette dernière (sécheresse extrême à débit de crue) ainsi que les besoins actuels. Les fuites sont également évoquées et elles sont évaluées entre 50 et 75 m³ par jour - soit entre 30 et 40% du débit qui n'atteint jamais le consommateur. Ce pourcentage est édifiant et supérieur à la moyenne nationale.

Il est précisé cependant que le rendement réel est inconnu - il pourrait ainsi être encore plus défavorable. Le bureau d'études précise que le réseau date de 1955 et qu'il est en acier - ce qui expliquerait les fuites en raison de sa vétusté. Si on prend la peine de soulever qu'il est en acier il faut être complet : li est également constitué d'éléments en amiante. Le dossier est aux archives départementales.

La consommation théorique à Méailles est évaluée à 2001 l/j /habitant. C'est très supérieur à la moyenne nationale qui est à 148 litres par adulte et 55 litres par enfant. Je ne m'avancerai pas à prévoir 200 habitants en 2050 ou 650 en période de pointe.

Le dossier donne les chiffres 2022 (page 11) de production pour la source du Casset soit 53322m³ ce qui apparait pleinement suffisant aux besoins actuels.

L'urgence semble bien la remise en état et sécurisation du réseau actuel plutôt que la mise en place coûteuse et sur un terrain très difficile de la conduite de refoulement du site du Lacet aux Sauches. La distance évaluée est de 1300mètres- quid de l'atteinte à l'environnement ? Le site aux alentours de la Chapelle va t li être dégradé ?

Pour terminer, les périmètres de Protection Rapprochée des forages sont documentés dans les divers rapports du dossier. Il est fait état de la décharge - en tant que risque - située au quartier la Ferail dans le rapport AEP de M. Valles (page 26 Vulnérabilité - Mesures de protection). Mais il existe au moins deux autres décharges - l'une sous le parking se prolongeant au débouché du cours d'eau busé (voir page 26 du rapport de M. Valles) et l'autre située sur les parcelles 0019e t 0020 du cadastre. Il n'est nulle part fait mention de ces deux décharges dont on ignore le contenu mais qui ont servi pendant des décennies. La seconde affleure le PPI du forage du Lacet. »

Thèmes : 3 – 4 – 11

P.7 : Marie-Isabelle DAVID - 04 DIGNE LES BAINS

« Suite à l'A.P. 2023-201 002, veuillez recueillir mes observations :

Avant d'engager des frais aussi élevés et qui ne prennent pas en compte les futurs coûts d'usage (électricité et autres), ne serait-ce pas plus simple de remettre à niveau le circuit existant ? Afin de pouvoir comparer les solutions possibles et le coût pour les contribuables : Les frais d'utilisation du nouveau forage ont-ils été estimés ?

Quel est le coût de réparation du réseau existant pour qu'il n'y ait plus de fuite ? »

Thèmes : 3 – (12)

P.8 : Thomas Besson

« Après avoir minutieusement examiné le dossier, je tiens à exprimer mon point de vue concernant l'exploitation du forage du Lacet en tant que résident en résidence secondaire. Mes principales préoccupations portent sur les conséquences de cette exploitation, à la fois sur l'environnement et sur la gestion des ressources.

Les rapports émis par divers spécialistes suscitent chez moi des interrogations quant à la décision de recourir à l'exploitation de ce forage, que ce soit d'un point de vue technique ou d'un point de vue écologique. A une époque où les perturbations climatiques mondiales nous incitent à redoubler d'efforts en matière de gestion responsable de l'énergie et des ressources vitales, notamment l'eau, ce projet semble aller à l'encontre d'une approche raisonnée de la maîtrise des ressources.

Les documents actuels indiquent une fuite dans le réseau allant de 50 à 75 mètres cubes par jour, soit l'équivalent de la consommation journalière moyenne de 375 personnes (200 litres par jour par personne). Il est évident que la priorité devrait être la réparation de ces fuites avant même de considérer l'apport d'eau supplémentaire dans le réseau. En d'autres termes, on ne devrait pas essayer de remplir un seau percé en versant plus d'eau dedans.

Sans une réparation du réseau, la détérioration des canalisations ne fera qu'empirer. Dans ce cas, quelle serait la solution au problème ? Devrait-on compenser les pertes par le biais d'un nouveau forage ou plutôt opter pour la réparation des fuites ? Il semble que la seconde solution soit la plus appropriée, ce qui nous ramène inévitablement à la question initiale : la réparation des fuites. En procédant à la réparation des fuites, nous pourrions évaluer les besoins réels en eau ainsi que le rendement effectif des sources d'approvisionnement actuelles. Cela permettra de garantir une utilisation plus efficiente des ressources et une meilleure gestion de l'eau dans le réseau.

Le point de forage choisi se trouve à plus de 300 mètres en contrebas du village, dans une zone escarpée surplombée par une barre rocheuse. Pour connecter ce forage au réservoir existant, il sera nécessaire d'effectuer une opération de purge de la barre rocheuse à l'emplacement de l'installation du tuyau, ce qui représente un coût financier significatif. De plus, la puissance électrique nécessaire pour remonter l'eau sur cette distance entre le point de pompage et le point de remplissage du réservoir entraînera des dépenses annuelles considérables. Il faudra également prévoir les coûts d'entretien et de maintenance du système, qui viendront s'ajouter à la facture. L'ensemble de ces coûts pourrait facilement atteindre 30.000 euros par an.

Bien que les rapports indiquent un faible risque de contamination bactérienne, toute contamination de la zone par des produits chimiques tels que les hydrocarbures, les produits phytosanitaires ou les engrais azotés nécessitera une analyse de l'état de l'eau et éventuellement l'arrêt du pompage. Étant donné que ce forage est situé en aval, les contaminations potentielles par des produits chimiques non maîtrisés peuvent être nombreuses et difficiles à anticiper. Une simple filtration au chlore, efficace contre les microorganismes, ne permettra pas de faire face à ce type de contamination. De plus, un des arguments en faveur de l'exploitation de ce forage repose sur la qualité de l'eau, il est important de noter que ce nouveau forage se mélangerait avec le réseau existant par le biais des réservoirs, ce qui signifie qu'aucune amélioration significative de la qualité de l'eau ne serait observée au final.

Selon le rapport du gestionnaire routier, des travaux visant à sécuriser le parapet en cas d'impact avec un véhicule seront également nécessaires. Cela implique des frais supplémentaires qui seront à la charge de la commune.

En considérant tous ces éléments, il apparaît que les ressources financières requises pour un projet écologiquement désastreux, en termes de consommation d'électricité et de gaspillage d'eau dû aux fuites, semblent disproportionnées par rapport aux avantages potentiels qu'il pourrait apporter. De plus, diverses études indiquent qu'il n'y a pas eu de pénurie d'eau jusqu'à présent, même avec un réseau présentant de nombreuses fuites. En 2022, la production d'eau s'élevait à 68 330 mètres cubes, ce qui représente 170% de la quantité désirée à l'horizon 2050 (40 000 mètres cubes demandés par la commune en raison de la croissance démographique).

Thèmes : 3 – 4 – 11 - 12

Nota : Comme indiqué supra, les deux observations suivantes sont arrivées sur site internet de la préfecture après la clôture de l'enquête

P9 : Mr MAURE David – 04 MEAILLES

« Je me permets de vous écrire ce mail afin de vous faire savoir que je ne suis pas pour la montée des eaux de Méailles mais pour que l'on trouve une solution en captent les sources qui sont nombreuses en amont du village, je pense que le coût serait bien moins élevé, en effet de nombreuses fuites sur les canaux existants nous font perdre beaucoup d'eau, régulièrement elle coule sur la route dans le village, je ne sais pas à combien va se monter l'addition pour nous les administré mais sachant que dans le village voici ça coûte plus de 14000€ par an de faire monter l'eau de 90 mètres je ne veux pas imaginer combien ça va nous coûter pour 300 mètres. »

Thèmes : 3 –12

P10 : Mme BLANC Béatrice – 04 MEAILLES

« Dans le cadre de l'enquête publique ouverte aux habitants de Méailles, concernant le captage de la source du Casset et du forage du Lacet je considère à la vue du dossier que ces travaux ne sont pas la bonne solution.

En effet si un problème d'eau existe à Méailles, il est tout d'abord nécessaire d'entreprendre des travaux pour enrayer les nombreuses fuites du réseau de distribution qui semble-t-il est obsolète.

Toutefois le village ne manque pas d'eau l'été comme on pourrait le craindre au vu de la sécheresse qui s'abat sur le pays. Certaine mesure prise par la municipalité, arrosage, lavage, sont sûrement favorable au maintien des réserves.

D'autre part, il me semble que des analyses encore plus précises devraient être programmées car nombre d'habitants du village souffrent de maux de ventre en buvant l'eau du robinet et ce depuis plusieurs années. Nous même ne buvons plus que de l'eau en bouteille, ayant été victime d'une bactérie dans l'été 2022 dû de source certaine à l'absorption d'eau potable du village, suivi d'un séjour à l'hôpital Pasteur à Nice.

Ce en quoi je ne pense pas que ces travaux de forage soient indispensables car :

- très onéreux et beaucoup plus que la recherche de fuite
- entretien courant de ces aménagements très coûteux par la suite et consommation électrique importante.
- Le sol de la route menant au forage du lacet est toujours instable malgré les réparations déjà effectuées et sera donc source de problèmes pour le forage.

Il me semble donc que ce projet représente un important investissement en travaux et en frais de production et devrait être abandonné. »

Thèmes : 3 – 5 - 13

0 : 0 : 0

I-4 Suite aux interrogations du CE
Lettre de proposition de la commune de MEAILLES concernant le positionnement de la clôture
du périmètre de protection immédiate du forage du Lacet
M.1



Mairie de Méailles
04240 Méailles

Tél. 09 62 12 43 37
secretariat@meailles.fr

Méailles, le 12 octobre 2023

M.1
le 12/10/23
Vu de commissaire
enquêteur
M. A LAMBERT

à Madame LAMBERT Marie-Aline
Commissaire Enquêteur

Madame la Commissaire-Enquêteur,

Suite à votre courrier du 12 septembre 2023 concernant l'adaptation demandée pour la clôture au Préfet, nous vous confirmons que le mur de la RD n'est pas inclus dans le PPI défini par l'hydrogéologue agréé et l'utilisation du mur pour support d'une clôture n'apparaît plus pertinent.

L'aménagement récent de l'accès et de la plate-forme du forage offre de nouvelles possibilités pour clôturer le secteur. Aussi nous proposons à l'approbation du Préfet, une nouvelle adaptation de la clôturation, selon le projet consultable en page suivante.

Ce projet prévoit de ceinturer la zone du forage et l'accès véhicule avec une clôture rigide de 2 m de haut, de bonne qualité, sur 110 ml environ, fixés sur poteaux métalliques. Un portail fermant à clef, en débord par rapport à la route, viendra interdire l'accès véhicule à la plate-forme. Ce périmètre clôturé est intégralement compris dans le PPI défini par l'hydrogéologue agréé et respecte la préconisation de clôturation, destinée à éviter les intrusions.

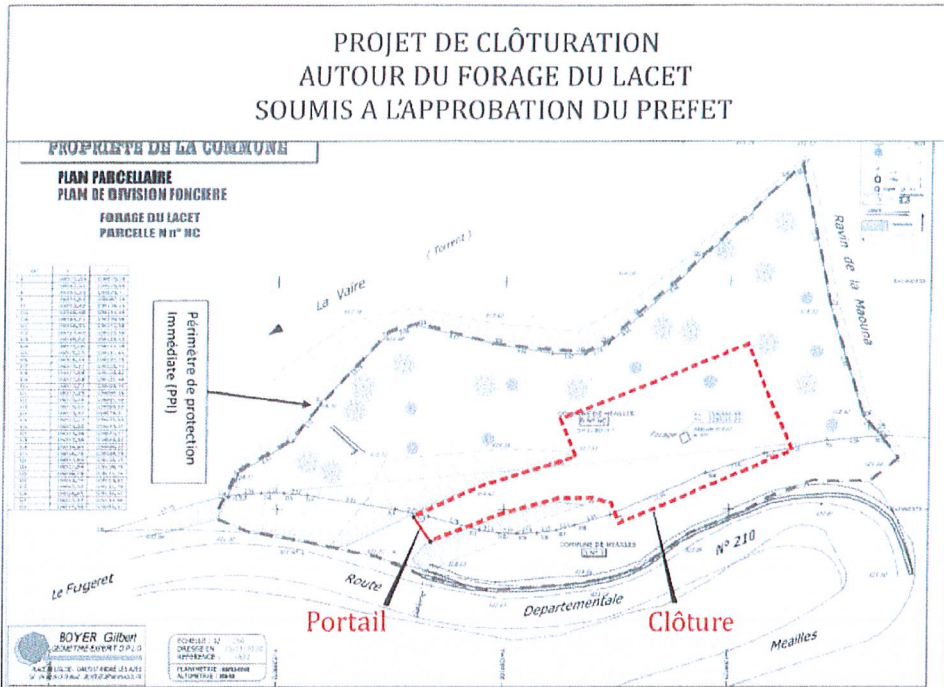
Son coût peut être estimé, en première approche, à 8 360 € H.T.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

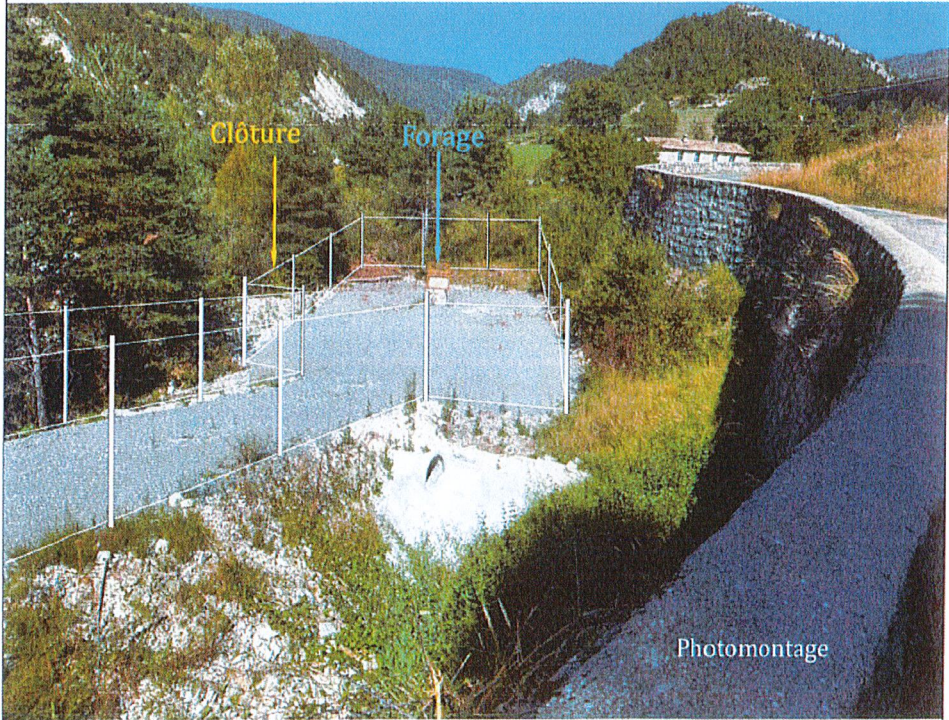
Le Maire,
Viviane Pons Bertaina



P1/2



M1 8/12/23
Vu la
Commission
enquête
SIA LAMBERT



P2/2

II – Les observations relatives aux enquêtes parcellaires

II-1 Observations sur registres papier

Une seule observation faite sur ce registre.

Numéro 1 : Mme HENRI Eliane

Avec entretien avec la CE : permanence du 3 octobre 2023.

1^{er} - Concernée par les parcelles section C n° 939 du côté du forage du Casset et section D n° 20 du côté du forage du Lacet. Elle a bien reçu les notifications pour ces parcelles. Signale qu'elle est en indivision sur ces deux parcelles avec son frère Mr HENRIU Hubert, résidant au :

16 rue Principale à 06850 BRIANCONNET.

Que ce dernier lui a indiqué avoir été contacté par la commune par téléphone afin d'obtenir son adresse pour l'envoi du recommandé et qu'à ce jour il n'a toujours rien reçu.

2^{ème} - Concernée par la parcelle section C n° 115 du côté du forage du Casset. Elle a bien reçu la notification pour cette parcelle. Signale qu'elle est seule propriétaire sur cette parcelle.

Commentaire de la CE.

La permanence se terminant il a été fait le point sur ces notifications avec Mme la Maire de Méailles, en présence de Mme Eliane HENRI.

Mme la Maire indique adresser immédiatement l'avis recommandé avec AR à Mr Hubert HENRI pour notification des deux parcelles section C n° 939 et section D n° 20.
J'ai pu vérifier la réalité de cette nouvelle notification.

* * *

Ces observations appellent des réponses et explications de votre part.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les observations :

- L23 et P4 de Mme Patricia LATIL, et de sa fille L25 - Mme HONNORAT Marilyne, directement concernées par le périmètre de protection rapprochée du forage du Lacet,
- L33 - DTRI SCFP Syndicat Mixte Méditerranée Alpes SYMA
Conseil Régional, 13 MARSEILLE

Ainsi que sur toutes les observations relatives aux principaux thèmes évoqués pour lesquelles des demandes ou interrogations sont faites.

Concernant l'enquête parcellaire nous vous demandons de nous apporter toutes les précisions que vous jugeriez utiles sur les difficultés qui auraient pu apparaître lors des notifications pour certains des propriétaires présumés.

Nous vous demandons de nous apporter vos commentaires et réponses aux observations et il vous appartient au cas par cas de développer au besoin une réponse spécifique à une ou plusieurs observations en particulier.

Dans l'attente du mémoire de vos observations éventuelles en réponse.

Comme convenu avec Madame Viviane PONS BERTAINA, Maire de MEAILLES, ce PV vous est adressé ce jour par courriel compte tenu de la distance afin de minimiser les déplacements. Il sera suivi dès votre réception par un entretien en visio-conférence.

Accusé de réception :

Merci de bien vouloir m'accuser réception par retour de ce Procès-Verbal des observations.

**PV établi le 16 octobre 2023
Commissaire Enquêteur,
Marie-Aline Lambert**

